

LA PERMANENCE
de la
CHARGE APOSTOLIQUE
des APÔTRES

*

Conférence M. J. Le Guillou

*

IV

Présentation et commentaire
P. M. Laurent

*

* *

Le statut eschatologique de la succession apostolique

*

§. I. Présentation de la conférence par P. M. Laurent

1. Le titre choisi par *M. J. Le Guillou* n'étant compréhensible qu'à la lecture de sa conférence, nous nous permettons de la présenter plus clairement sur la couverture de ce Cahier, à partir d'une expression de l'auteur (cf. p. 14) :

« La permanence de la charge apostolique des apôtres »

2. Ce n'est pas sans réserves que nous publions à nouveau ce texte, remontant à 1974 : il s'agit d'une conférence donnée à des prêtres, dans le contexte de l'après-Concile et de la crise sociale et spirituelle qui a profondément affecté l'Église, spécialement en France, dans les années 70. Sans que l'auteur, déjà souffrant, ait pu revoir lui-même ce texte, mais avec son accord, nous l'avions alors édité, en tirage restreint, d'après l'enregistrement, en prenant soin de vérifier et de compléter par nous-même les références patristiques.

3. L'importance des *conclusions ecclésiologiques* dégagées par l'auteur, à partir d'un certain nombre de textes bibliques et patristiques significatifs, doit nous aider à surmonter les défauts du *style oral*, que nous avons respecté dans l'ensemble, en omettant seulement quelques réflexions superflues, ou en plaçant en notes les remarques incidentes.

4. Pourquoi publier à nouveau cette conférence ancienne, au titre énigmatique, malgré les défauts de composition d'un entretien familial ? Tout d'abord, dans le contexte ecclésial et œcuménique de l'après-Concile, l'auteur tenait à mettre en garde contre un « œcuménisme facile » (pp. 20 et 8-9), prônant une *reconnaissance mutuelle* des ministères, sans tenir compte de la *permanence* dans l'Église de la *charge des Apôtres* (cf. p. 15).

5. En effet, le mérite de l'auteur est de remettre en lumière une tradition situant les évêques comme les *vicaires des Apôtres* (cf. p. 17) ; dans cette vue de foi qui implique la *permanence* de leur intervention céleste, il nous introduit dans le mystère de *l'inclusion eschatologique* du *ministère épiscopal* dans la *charge des Apôtres* (cf. p. 17 et 19). Ce rappel de cette tradition méconnue nous paraît de nature à susciter un intérêt certain dans le *dialogue œcuménique* avec des Patriarcats orientaux.

6. Nous avons envisagé de publier ce texte à la suite des études que nous avons consacrées à une nouvelle présentation de l'eschatologie chrétienne, que nous désignons comme une *eschatologie verticale* : en effet, si nous acceptons le fait que le Christ a voulu associer ses *Apôtres* au « Jugement » des Douze tribus d'Israël (cf. p.10 et Lc 20, 38 ; 22, 30), nous devons les considérer désormais comme des *personnes vivantes* auprès du Seigneur, et non plus comme des âmes séparées en attente de leur résurrection (Cf. dans la série : « *Eschatologie* », notre Cahier I : « *Introduction à une Eschatologie verticale* »). Finalement, l'intérêt œcuménique de ce texte l'emporte, car il prend la suite de notre étude sur la *permanence de la charge apostolique de Pierre* (cf. notre Cahier II).

7. Cependant, nous ne pouvons faire nôtres les réserves de l'auteur à l'égard des conclusions d'une *exégèse critique* (pp. 5 à 8) : pourvu qu'elles soient fondées sur des arguments convaincants et qu'un certain consensus s'établisse dans chaque cas, il ne nous paraît pas raisonnable de prétendre les ignorer.

8. En outre, une étude attentive des nombreux témoignages présentés par l'auteur nous conduit à opérer entre eux un certain *discernement*, selon la conception qu'ils impliquent du rattachement des *évêques* aux *apôtres* :

- ou bien, les *apôtres* ayant disparus, on considère que le nouvel *évêque* reçoit directement de Dieu un Esprit semblable à celui des *apôtres*, l'établissant ainsi en parfaite continuité avec les *apôtres* ;
- ou bien, tenant compte des promesses du Christ confiant à ses apôtres une *charge permanente* qu'ils continuent d'assurer à ses côtés, le nouvel *évêque* reçoit par leur *intermédiaire* une *délégation* de pouvoirs l'habilitant à exercer sur terre *en leur nom* leur charge *pastorale*.

Nous examinons plus précisément ci-après dans notre § II, cette double modalité de rattachement des *évêques* aux *apôtres*, également bénéfique et complémentaire.

§. II. Double modalité du rattachement des évêques aux apôtres

1. À partir du moment (= fin du 2^{ème} siècle ?) où une *liturgie d'ordination* demande au Père de répandre la puissance de « l'Esprit souverain », le même qui a été accordé aux apôtres, sur le nouvel *évêque* (cf. *Tradition d'Hippolyte*, env. 215, citée pp. 12-13), celui-ci se substitue aux *apôtres*, qui ne figurent plus que comme des *modèles* à imiter. Dès lors les *évêques succèdent* aux apôtres, dont on considère que la mission a pris fin, et l'on mettra en évidence la *continuité* entre les *apôtres* et les *évêques*, les uns comme les autres envoyés directement par le Christ et restant *dans sa main* (cf. Ap. 1, 20, cité p. 11, avec le commentaire d'A. Feuillet).

2. C'est dans cette perspective qu'à partir du 3^{ème} siècle (cf. *Batiffol* pp. 172-173), les listes d'évêques de Rome, suivant une tradition amorcée par *Epiphane*, présentent *Pierre* et *Paul* comme les premiers « *évêques* », ce qui est totalement anachronique (cf. *Brown*, pp. 204-205, avec la note 14). Ensuite, *Tertullien* affirmera que *Clément* a été « *ordonné* » par *Pierre*, l'apôtre *Paul* étant désormais omis (cf. *Batiffol*, p. 173). Nous avons exprimé nos réserves à ce sujet dans notre Cahier III : « De l'apôtre *Pierre* à *Clément de Rome* », (not¹ p. 7, D/c/5).

3. Comptant sur la sagacité de nos lecteurs pour opérer le *discernement* qui s'impose, nous nous contentons de citer quelques exemples de citations illustrant cette tradition vénérable :

- a. Plusieurs textes présentent les chefs de communauté comme des *anges* ou des *astres* dans la main du Christ (cf. pp. 11 et 12), en continuité avec les *apôtres* (cf. notamment, la Lettre de *Polycrate* à *Victor* (189-199)).
- b. L'évocation, dans la *Tradition d'Hippolyte*, de l'*eudokia* du Père, « mystère de bienveillance divine », qui « repose sur le Fils, sur les *apôtres*, et vient reposer sur les *évêques* », (en) *continuité* dans le Christ » (cf. p. 13).

- c. Même processus pour la *gnômè* du Père : « Jésus-Christ est dans la *pensée* du Père... comme les *évêques*... sont dans la *pensée* de Jésus-Christ » (cf. p. 14).
- d. *Hippolyte* présente « l'association des *évêques* aux *apôtres* en terme d'*identité de grâce* » (cf. p. 16), du fait de leur *ordination*.
- e. Au *Concile de Carthage* (256), il est dit que les *évêques* gouvernent l'Église du Seigneur avec le *même pouvoir* (que les apôtres) (cf. p. 18) doit-on considérer qu'ils leur sont assimilés, ou bien qu'ils exercent ce pouvoir *en leur nom* et à *leur place* ?

On voit ainsi que certains textes peuvent être interprétés dans l'une ou l'autre tradition : il faudrait pouvoir examiner de plus près leur contexte ; mais une double lecture reste possible, entre ces deux traditions complémentaires.

4. Toutefois, on comprendra que notre *commentaire* (cf. pp. 24 ss.) s'attache à mettre en évidence les textes qui nous paraissent pouvoir justifier les importantes conclusions ecclésiologiques de *Le Guillou* : les apôtres restent présents à L'Église qu'ils ont fondée (cf. p. 15) : les *évêques* en sont sur terre les représentants ou les *vicaires*.

LE STATUT ESCHATOLIQUE DE LA SUCCESSION APOSTOLIQUE

*

Conférence du Père M.-J. LE GUILLOU

*

* *

Nous donnerons pour titre à cette conférence : « **Le statut eschatologique de la succession apostolique** » : vous verrez pourquoi.

La question qui se pose tout d'abord, c'est comment aborder le Nouveau Testament et l'évolution qui s'est produite dans l'Église. Je crois que quelques *remarques méthodologiques* sont absolument nécessaires, si nous voulons éviter un certain nombre d'écueils. La première remarque sera qu'une lecture de l'Écriture qui lui reconnaît, en tant que livre inspiré, un caractère normatif pour l'Église de tous les temps est nécessairement une lecture à l'intérieur de la Tradition – la Tradition de l'Église, qui a reconnu l'Écriture comme inspirée et normative.

C'est cette reconnaissance du caractère normatif de l'Écriture qui implique fondamentalement la reconnaissance de la Tradition, et c'est au sein de cette Tradition que l'Écriture a mûri et a été considérée et acceptée comme inspirée. Donc son caractère normatif et son rapport à la Tradition se conditionnent mutuellement. Il s'ensuit que toute considération proprement théologique de l'Écriture est en même temps considération ecclésiale.

Il faut donc affirmer tout de suite, comme point de départ, que tout essai de reconstruction qui voudrait isoler les phases particulières de la constitution des écrits néo-testamentaires et les séparer de leur réception vivante par l'Église est en soi contradictoire. Ce qui signifie en clair qu'une lecture comme celle de **Hans Küng**, qui privilégie la première épître aux Corinthiens sans rapport avec la totalité de la Tradition scripturaire et ecclésiale, est absolument contradictoire.

Je vais encore préciser deux ou trois points : j'adopte une analyse méthodologique et théologique qui voit dans l'Écriture un ensemble indivisible lié à la vie et à la pensée de la communauté dans laquelle elle est connue et reconnue comme Écriture. Je précise que cela implique que l'on ne peut dissoudre l'Écriture elle-même en une série d'esquisses juxtaposées, dont chacune fonderait un projet de vie orienté vers Jésus de Nazareth ; mais il faut comprendre l'Écriture comme l'expression d'un chemin historique qui conduit à l'Église une et catholique, c'est-à-dire qu'il faut toujours lier, dans toute lecture, *Écriture* et *Tradition*.

Cependant je voudrais au départ, - même si cette lecture ne me paraît pas s'imposer -, vous citer une position de plusieurs exégètes catholiques qui paraît acceptable et qui est une position « *ultra-critique* » : elle accepte sans difficultés la succession apostolique, mais ne la trouve qu'au terme du Nouveau Testament. Je résumerai leur position d'ensemble : c'est la position d'un **Schnakenburg**, d'un **Schürmann**, d'hommes de ce genre, et je crois qu'il est bon de la connaître, - même si, pour ma part, cela me paraît poser un certain nombre de questions assez sérieuses et assez graves. Mais ce sont des gens qui vivent dans l'« *hyper-critique* », face au monde protestant, qui sont talonnés par la critique protestante allemande et essaient de tenir une lecture totale de l'Écriture, donc de garder une vision d'ensemble de l'Écriture, mais en font une lecture « *hyper-critique* »...

Je crois qu'il est évident, d'abord, comme première affirmation, que les documents du Nouveau Testament montrent une diversité d'organisation des communautés au début de l'Église, du vivant des apôtres, mais également une tendance du ministère d'enseignement et de direction à s'affirmer et à se renforcer dans la période ultérieure. Ceci s'explique de la façon suivante : les hommes qui dirigeaient la communauté après la mort des apôtres portent dans les textes du Nouveau Testament divers noms : « *presbyteroi, episcopi* » ; et sont décrits comme : « *poiménès, pasteurs ; hégouménou, chefs ; oïstaménoï, gubernèseis* », c'est-à-dire également des chefs, ceux qui sont à la tête d'une communauté.

Ce qui caractérise ces « *presbyteroi-episcopi* » par rapport au reste de l'Église, c'est leur ministère apostolique d'enseignement et de direction. Quelle que soit la manière dont ils ont été choisis, - et là-dessus nous ne sommes pas très au clair -, que ce soit directement par l'autorité des Douze ou de Paul, ou indirectement, ils participent à l'*autorité des apôtres* institués par le Christ, qui gardent, eux, toujours leur caractère unique. Vous le voyez, ce qui me paraît important, c'est l'affirmation - et ceci est acquis globalement et exégétiquement - d'une participation à l'*autorité des apôtres* institués par le Christ.

Au cours du temps, ce ministère a connu un développement : ce développement s'est produit par une conséquence et une nécessité internes. Il a été favorisé par des facteurs extérieurs, surtout la défense contre les erreurs et le manque d'unité dans les communautés. Ceci est très évident dans le Nouveau Testament : ne faites pas une image idyllique de l'Église primitive ; regardez les tensions profondes qu'il y a dans l'Église primitive. Mais dès que les communautés furent privées de la présence des apôtres, elles voulurent cependant continuer à se référer à leur autorité ; il fallut que fussent maintenues et continuées de façon adéquate les fonctions des apôtres dans les communautés et en face d'elles.

Déjà dans les écrits néo-testamentaires qui reflètent le passage de l'époque apostolique à l'époque *post-apostolique*¹, se dessine un développement qui a amené au second siècle à la stabilisation et à la reconnaissance générale du ministère de l'*évêque*. Pour les gens qui sont « *hyper-critiques* », ceci se retrouve dans ce que certains appellent les épîtres « *deutéro-pauliniennes* », c'est-à-dire en particulier l'épître aux *Éphésiens*, qui par exemple pour **Schnakenburg** est d'au moins 94-95 et n'a rien à voir avec *Paul*, - les *épîtres pastorales* ; puis, se référant à l'autorité de *Pierre*, la première épître de *Pierre*, - (que certains exégètes maintiennent de *Pierre*, mais que d'autres considèrent absolument comme ne pouvant d'aucune façon être de *Pierre*) ; enfin d'autres écrits du Nouveau Testament qui supposent plus radicalement le fondement des *douze apôtres*, c'est-à-dire *Luc*, *Actes* et *Apocalypse*. Tout ceci étant considéré comme de la fin du premier siècle ; pour les exégètes dont je parle, toutes ces couches sont tardives.

Selon eux, il y a un développement qui s'est produit à la fin du premier siècle et qui a abouti au début du second siècle à la stabilisation et à la reconnaissance générale du ministère de l'*évêque*. Ce que les apôtres ont signifié pour les communautés à l'époque de la fondation de l'Église a été

reconnu comme essentiel pour la structure de l'Église et pour les communautés particulières à la fin du premier siècle. Le principe de l'apostolicité qui a été ainsi acquis a entraîné la reconnaissance du *ministère d'enseignement* et de *direction* comme institution apostolique.

Dès la fin du premier siècle, - ceci encore en perspective tout à fait « critique » - l'Église exprime sa conviction, en Mt 28, 18-20, qu'avant de quitter ce monde, Jésus a envoyé les Onze en mission universelle avec la promesse de rester lui-même présent tous les jours jusqu'à la fin du monde : ceci étant une formule qui n'a évidemment pas été prononcée par le Christ, - je dis : « évidemment pas », en perspective critique ! - et qui résume la réflexion de l'Église primitive pendant le premier siècle. Le temps de l'Église, temps de la mission universelle, reste donc lui-même compris dans cette présence du Christ, qui est la même dans le temps apostolique que dans le temps post-apostolique et qui prend la forme d'un unique *ministère apostolique*.

Ces exégètes reconnaissent aussi qu'il y a des tensions dans les communautés et que les tensions entre la communauté et les sujets d'un ministère d'autorité ne peuvent être évitées : le texte des évangiles tardifs, comme *Matthieu* par exemple, ou des autres écrits post-apostoliques, en témoignent. *Paul* s'est appliqué à comprendre l'Évangile *dans* et *avec* la communauté, avec son pouvoir apostolique, - quand il s'agissait de la vérité de l'Évangile : prenez le texte de Galates, qui est clair, net, presque fracassant - ou des principes imprescriptibles de la vie chrétienne, comme dans I Co 7.

Ce qui signifie, disent ces exégètes, - et je crois qu'il n'y a pas de difficultés à accepter cela - que le ministère de direction ne doit jamais se couper de la communauté et s'élever au-dessus d'elle, qu'il doit accomplir son service en elle et pour elle ; mais que d'autre part le *ministère apostolique* domine en quelque sorte les communautés et que ces communautés néo-testamentaires se soumettent à la direction du ministère rapporté par elles à l'autorité du Seigneur lui-même.

Ces structures de ministère et d'enseignement étaient encore flottantes au commencement du temps post-apostolique. Les fonctions furent souvent assumées, nous en avons le témoignage, par des *collèges presbytéraux* ; et ce n'est qu'au début du second siècle, - *Ignace d'Antioche*, là le texte est formel - que nous voyons apparaître l'*évêque* comme chef unique de l'Église particulière et s'affirmer comme le représentant des apôtres. L'ordination avec imposition des mains, attestée par les épîtres pastorales, apparaît à l'intérieur de ce processus de glorification comme un pas important. Mais c'est une ligne purement historique, pour la sauvegarde de la tradition apostolique et pour la garantie de la succession dans le ministère.

Je ne continue pas : il y a ensuite *Clément, Irénée*, - j'y reviendrai tout à l'heure - qui développent une doctrine du gouvernement pastoral. Enfin les documents du 3^{ème} siècle, comme la *Tradition d'Hippolyte*, montrent que cette structure était pacifiquement acquise et considérée comme institution nécessaire. Donc, vous le voyez, même en hypothèse « hyper-critique », vous avez une longue évolution dont on aurait des témoignages dans le Nouveau Testament.

Il faut bien dire que tout cela est à la fois très passionnant, en un certain sens et, je pense, très fragile. Je note, cela me paraît important, que certains de ces exégètes se demandent, en une phase limite, si les apôtres ont reçu à la Cène le pouvoir de célébrer ?... Mais ils concluent finalement de l'examen des textes qu'à la fin du Nouveau Testament, il y a une chose qui est évidente et qui est normative pour la vie de l'Église, - je dis bien normative, parce que c'est acquis dans l'Écriture - c'est finalement qu'il y a dans l'Église une *succession apostolique*.

Voilà une lecture possible : je vous la donne. Je crois qu'on peut l'accepter comme point limite, comme une sorte de lecture qui garde, je pense, l'essentiel, même si sur certains points, on peut discuter.

Donc je ne nie pas cette lecture : j'ai mes réserves devant elle, mais je pense que, globalement, à la limite, nous pourrions l'accepter. Elle sauvegarde certainement l'essentiel ; sauf, évidemment que ceux qui nient que les apôtres aient reçu le pouvoir de célébrer à la Cène me paraissent exagérer. Seulement là, on voit très bien : ce sont les processus de pensée protestante qui sont à l'arrière-plan et qui ont leurs postulats implicites. C'est la communauté qui reçoit le pouvoir, etc..., et ceci pénètre chez certains exégètes catholiques de façon assez profonde.

Je vais tâcher de vous faire une autre lecture. Je vais essayer de prendre le problème par un tout autre point de vue : c'est ce que j'appelle le **Statut eschatologique de la succession apostolique**.

Voici ce que je veux dire : qualifier d'« *apostolique* » la succession épiscopale dans l'Église soulève de graves questions, c'est évident : je crois qu'il ne faut pas biaiser devant le problème, c'est un problème difficile. Ou bien, au fond, on prend la notion d'*apostolat* au sens large d'une fonction servant à l'annonce de l'évangile et, dans ce cas, il n'y a d'autres formes de succession apostoliques que la permanence dans l'Église de ministères chargés de la prédication de la Parole : le problème, en ce cas, est simplifié au maximum.

Ou bien on prend la notion d'*apostolat* dans son sens spécifique indiqué dans Mt 10, 2 ; Mc 6, 30 ; Lc 6, 13, rattaché au choix et à l'envoi comme en Jn 20, 21, donc au sens spécifique de l'envoi des *Douze* par Jésus, - et dans ce cas, le problème qui se pose tout de suite et qui est évident, est qu'on ne voit pas comment d'autres hommes auraient pu succéder aux apôtres dans une mission qui les caractérise personnellement, eux qui vont être choisis par leur nom.

Par ailleurs, si vous regardez les textes, les paroles de Jésus relatives au rôle futur des apôtres après la Pâque concernent pratiquement toujours le *Royaume* et semblent dites dans un contexte eschatologique. Certains pensent donc, - c'est le cas de **Pannenberg** en particulier - que le rôle des *Douze* se situe, d'une part, à l'origine historique de l'Église, comme compagnons de Jésus et premiers témoins de la Résurrection, d'autre part, dans la venue du Royaume « *à la fin des temps* », comme *juges eschatologiques* autour de leur Maître. On invoque en ce cas Mt 19, 28 : ils reviendront à la fin des temps, comme Jésus.

Entre ces deux termes : le terme du compagnonnage avec le Christ et celui du Retour du Christ, l'*apostolicité* ne serait représentée dans l'Église que par la fidélité au kérygme et à la prédication des Douze, I Co 15, 3, dont ferait preuve le ministère de la Parole tendu vers le Seigneur, vers le Retour du Christ, qui le jugera en référence avec l'archétype eschatologique constitué par les Douze : à la fin des temps, nous serons jugés sur la fidélité aux Douze, dont nous sommes l'image eschatologique.

La présence de l'*apostolicité* dans l'Église se réduirait ainsi d'une part à la fidélité au message - critère scripturaire, sans difficulté, - et d'autre part, à la fidélité à la charge -

critère ministériel, critère fonctionnel si vous voulez – pour laquelle les apôtres ne constitueraient que des exemplaires à imiter. C'est ce que souvent, dans pas mal de textes, on appelle la « *succession apostolique de l'Église* », à l'intérieur de laquelle se situerait la continuité du ministère pastoral².

Dans un tel contexte, rien n'empêcherait une réconciliation des ministères entre les Églises à succession épiscopale et les autres, à partir du moment où l'on se met d'accord sur le message évangélique et sur le fonction du ministère : plus de problème, il est dissous ! Mais tout cela suppose – et c'est le nœud du problème – que le Christ n'ait rien révélé sur son Église, ou du moins n'ait pas disposé en elle une *apostolicité* formellement rattachée aux Douze.

Or il semble bien que lorsque Jésus a parlé du *Royaume*, il ne faut pas entendre d'abord le Jugement dernier à la fin des temps, mais l'intervention eschatologique de Dieu dans la personne du Christ, s'accomplissant à Pâques et à la Pentecôte : c'est en cas la perspective de Jn 12, 31 qui voit dans l'heure de la Pâque l'accomplissement du triomphe eschatologique : Jn 19, 30. C'est aussi la perspective de *Luc* quand, au moment de la Cène, Jésus dit : « J'ai désiré avec ardeur manger cette Pâque avec vous avant de souffrir, car, je vous le dis, je ne la mangerai jamais plus jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le Royaume de Dieu » (Lc 22, 15-16). Or le Royaume qui est en train de venir, Lc 22, 18, c'est « l'Alliance en mon sang, qui va être versé pour vous » (Lc 22, 20).

C'est aussi la vision de *Matthieu* quand Jésus déclare que « le plus petit dans le Royaume des cieux est plus grand que (Jean-Baptiste) » (Mt 12, 11) ; que « celui qui violera un des moindres préceptes (de la Loi)... sera tenu pour le moindre dans le Royaume des cieux » (Mt 5, 19), texte tout à fait inexplicable s'il s'agit du Royaume à la fin des temps et non de l'accomplissement de l'Ancienne Alliance dans la Nouvelle que Jésus inaugure. D'ailleurs chez *Paul*, les textes sont évidents : le Royaume, c'est l'Église : le Père « nous a arrachés à l'empire des ténèbres et nous a transférés dans le Royaume de son Fils bien-aimé » (Col 1, 13).

Parce que le Royaume va s'accomplir dans sa Pâque, Jésus peut dire aux Douze apôtres : « Vous êtes, vous, ceux qui sont demeurés constamment avec moi dans mes épreuves ; et moi je dispose pour vous du Royaume, comme mon Père en a disposé pour moi » (Lc 22, 28-29). « *Disposer* » veut dire ici : prédestiner, et implique le mode d'accomplissement de l'Alliance, qui doit passer par les épreuves jusqu'à la mort ; car en s'associant les Douze dans sa Pâque, Jésus les fait participer à sa Seigneurie dans le Royaume qui va venir.

C'est la thèse que vous a exposée le Père **Feuillet**, qui se réfère à la prière sacerdotale, en Jn 17, 19 : « Pour eux je me consacre moi-même, afin qu'ils soient eux aussi consacrés en vérité ». Cette consécration par laquelle Jésus dispose du Royaume pour ses apôtres n'est autre que leur association à sa Passion par leur propre martyre. Jésus leur dit : « Je dispose pour vous du Royaume... afin que vous mangiez et buviez à ma table en mon Royaume » (Lc 22, 29-30). Ce repas n'est pas autre chose que celui de la Pâque en son sang, et c'est seulement en buvant à cette coupe, Mt 20, 22-23, que les apôtres pourront siéger autour du Christ dans son Royaume, qu'il inaugure l'institution de l'Eucharistie.

Par cette association unique au Christ dans sa Pâque, les Douze sont constitués serviteurs avec le *Serviteur* à la table du Royaume, Lc 22, 26-27. Mais vous savez qu'il y a ici une chose qui me paraît essentielle : c'est que le service autour de la table du Royaume est présenté par Jésus comme un jugement : « Je dispose pour vous du Royaume... afin que vous mangiez et buviez à ma table en mon Royaume, et vous siégerez sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël » (Lc 22, 29-30). Ce jugement n'est pas immédiatement le *Jugement dernier*, mais la participation à la Seigneurie du Christ dans son Église. Le participe grec « *krinontes* » : vous serez « *jugeant* », exprime l'exercice d'un pouvoir stable, et il a le sens de gouverner – les exégètes sont d'accord là-dessus – comme dans le livre des *Juges* : vous serez « *jugeant* », au sens de délivrer le jugement, le salut, etc. : tout cela, c'est le *jugement*.

D'ailleurs, la formule que vous trouvez dans Mt 10, 2 pour le nom des apôtres : « les noms des Douze sont les suivants », est une réminiscence de I R 4, 7-8 (cf. 5, 7), annonçant les douze préfets mis par *Salomon* à la tête de tout le peuple, pour un rôle de jugement. Or les douze tribus d'Israël – ceci est bien connu – figurent l'universalité de l'Église, surtout après la destruction du Temple, qui est la manifestation historique de l'intervention eschatologique de Dieu dans la Pâque du Christ.

Ce que je voudrais dégager, c'est simplement ceci : *les sièges apostoliques* des Douze sont donc *établis dans l'Église* pour son *gouvernement* et son *service*, dès sa *fondation* dans la Pâque du Christ, anticipée dans l'institution de l'Eucharistie lors de la dernière Cène. Vous remarquerez que le thème des « *trônes* » va jouer dans toute la tradition de l'Église et va être le cœur de l'interprétation du mystère chrétien de l'institution apostolique.

Après avoir révélé cela aux apôtres, - qui est la chose fondamentale à mon avis – que les *sièges* des Douze sont établis dans l'Église dès sa fondation pour son gouvernement et son service, Jésus rappelle à *Pierre* sa place unique dans ce jugement de l'Église, qui doit passer par le crible de la persécution et qui ne peut s'accomplir comme service que dans le témoignage jusqu'à la mort, à la suite du *Serviteur* (Lc 22, 31-33).

Je pense que cette interprétation ecclésiale du *statut eschatologique* des apôtres n'est pas une particularité lucanienne, même si celui-ci la développe organiquement dans le récit de la dernière Cène. Certains exégètes pensent la retrouver aussi dans le parallèle de Mt 19, 28, qui est exactement le même texte, mais paraît beaucoup plus dans la perspective de la « *fin des temps* ». Elle est en tout cas présente en Mt 16, 18-19, où Jésus dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église... Je te donnerai les clefs du *Royaume* des cieux » : vous remarquerez l'équivalence concrète. On la retrouve dans la finale de Matthieu – (texte considéré « *critiquement* » comme tardif) – où Jésus dit aux Onze : « Moi, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde », indiquant par là sa présence aux Douze *et la présence de ceux-ci* à toute la durée historique du temps de l'Église³.

Voilà, tout d'abord, comment je pose le problème pour *l'apostolicité*.

Comment se présente maintenant, le *passage des apôtres aux chefs hiérarchiques de l'Église* ? Qu'advient-il lorsqu'on passe des apôtres à ceux qui se trouvent à la tête des communautés chrétiennes ?

Une indication de prix nous est donnée dans les *Lettres de l'Apocalypse*. Celle-ci nous renseigne, en effet, sur la situation ecclésiale à la fin du premier siècle, qui est pratiquement déjà celle de l'âge post-apostolique : *l'Apocalypse* a été écrite en 95 environ, donc à la fin du premier siècle. Le Christ, qui se présente dans l'Apocalypse comme grand-prêtre, tient dans sa main les sept étoiles, Ap 1, 16, qui sont les *anges* des sept Églises : « Quant au mystère des sept étoiles que tu as vues dans ma main droite et des sept candélabres d'or, le voici : les sept étoiles sont les *anges* des sept Églises, et les candélabres dont les sept Églises » (Ap 1, 20).

Qui sont les « *anges* des sept Églises », sinon les chefs hiérarchiques des Églises d'Asie mineure – symbole de l'Église entière – étroitement dépendants de l'autorité apostolique de *Jean*, comme l'atteste la suscription : « À l'ange de l'Église d'Ephèse, ... de Smyrne, ... écris » (Ap 2, 1, 8). Les anges des Églises sont les chefs des Églises (cf. Ap 21, 12) ; et d'ailleurs le terme *episcopos*, que l'on trouve chez *Ignace* vers 110, évoque la même idée fondamentale⁴. Maintenant, j'ai tout le dossier patristique à interpréter dans ce sens.

Le Père **Feuillet**, vous le savez, a développé cette idée au sujet de l'Apocalypse :

« Placés dans la main du Fils de l'homme qui, revêtu du manteau et de la dignité de grand-prêtre, est le soleil et l'étoile du matin de l'Église entière, ces symboles des chefs hiérarchiques signifient que ceux-ci participent au sacerdoce de leur Maître, au pouvoir qu'il a d'éclairer et de sanctifier les communautés chrétiennes. Ils ne sont pas seulement les anges gardiens des Églises, mais encore les messagers, ou les anges, du Fils de l'homme, qu'il a bien en main et dont il dispose à son gré, comme dans les évangiles les apôtres sont les envoyés de Jésus, comme dans l'Ancien Testament les prophètes sont les envoyés de Yahvé, ne parlant qu'en dépendance de lui ».⁵

J'ai pu montrer au Père **Feuillet** que la tradition patristique confirme cette interprétation de l'Apocalypse. Dans la *Lettre de Polycrate à Victor*, - donc, vous le voyez, nous sommes tout de suite aux origines : pas de problème – il est parlé des « *grands astres, stoicheia* » que sont : « Philippe, un des douze apôtres, ... Jean qui reposa sur la poitrine du Seigneur », Polycarpe et Mélicon⁶.

Vous remarquerez, - ceci me paraît extrêmement important – que *Polycrate* rassemble les apôtres et les premiers évêques monarchiques d'Asie sous le même titre d'« *astres* » : tout est rangé en filière, sans problème, et l'on vous cite Jean, « qui reposa sur la poitrine du Seigneur », Philippe, Polycarpe, Mélicon, etc.

Hippolyte de Rome, de son côté, en interprétant la femme d'Ap 12, 1 comme étant l'Église, voit dans les douze étoiles – ou douze astres – qui la couronnent, les douze apôtres par qui elle est établie⁷. Qu'il s'agisse bien des dirigeants des communautés chrétiennes, le vocabulaire employé dans les Lettres de l'Apocalypse le suggère lui aussi, puisque les termes qui sont employés pour ces « *astres* » sont ceux qui caractérisent le travail, les qualités, la récompense des ouvriers apostoliques : vous avez tous les mots utilisés pour les apôtres : « *kopiôntes* »^{7bis}, etc. On pourrait faire l'analyse en grec, si nous en avons le temps ; c'est évident, c'est le même vocabulaire, la même structure.

Comme l'avait souligné le Père **Feillet**, nous trouvons dans Jean 17 la structure suivante : *le Christ, les apôtres, l'Église*. Or nous aboutissons au même schéma tripartite : *le Christ, les « anges », les Églises*. C'est la même perspective doctrinale, la même perspective fondamentale : on peut dire que, petit à petit, aux *apôtres* sont en train de se substituer, - il faudra préciser de quelle façon – les « *anges des Églises* ».

Vous trouvez de ce fait un confirmateur dans la 3^{ème} *épître de Jean* : « l'Ancien », c'est-à-dire le *presbytre*⁸, l'apôtre *Jean* dont on reconnaît l'accent inimitable, s'intéresse à deux personnages qui sont des chefs résidentiels d'églises, analogue aux « *anges des Églises* » de l'Apocalypse. C'est, selon toute vraisemblance, de l'apôtre Jean que ces chefs résidentiels ont reçu leur autorité, puisqu'il les compte parmi ses « *enfants* » (3 Jn 4)⁹ et qu'il les juge, - tout comme dans l'Apocalypse, le Christ juge les « *anges* » par son intermédiaire. Et vous connaissez cette situation difficile de *Jean* par rapport à *Diotréphès*, qui ne veut pas le recevoir dans son église (3 Jn 9) : les problèmes, déjà, commencent à éclater dans la vie de l'Église.

Je signale le texte de la 1^{ère} *épître de Pierre* qui me paraît extrêmement important à titre théologique, quelle que soit sa date : « moi, *co-presbytre*, presbytre avec vous » (1 P 5, 1). Vous voyez la formule... Il y a quelque chose qui se passe, qui est difficile à préciser, bien sûr, sur lequel nous n'avons pas d'analyse de processus, il faut bien le dire. Nous savons que nous sommes devant des lacunes sur le processus de développement. Mais ce qui est évident, c'est qu'à la fin de l'âge apostolique ou au début de l'âge post-apostolique – en tout cas, avant la constitution du canon des Écritures, nous avons des hommes qui sont en train de se substituer aux apôtres : *Pierre* lui-même se considère au milieu des prêtres comme « *co-presbytre* », « *co-prêtre* ».

Ainsi, à la fin du premier siècle, à la tête des communautés chrétiennes, se trouvaient des *chefs hiérarchiques* tout dépendants de l'autorité du *Christ-Prêtre*, et tout dépendants aussi de l'*autorité apostolique*.

Cette situation se trouvera parfaitement résumée dans le texte de la *consécration épiscopale* que nous transmet la *Tradition d'Hippolyte*. Vous connaissez ce texte, c'est celui de l'ordination ; je pense qu'il est structurellement construit¹⁰ :

« Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui habites au plus haut des cieux et regardes ce qui est

humble, qui connais toute chose avant qu'elle ne soit ; Toi qui as donné les règles de ton Église par la parole de ta grâce, qui as prédestiné dès l'origine la race des justes descendant d'Abraham, qui as institué les chefs et les prêtres et n'as pas laissé ton sanctuaire sans service ; Toi à qui il a plu¹¹, dès la fondation du monde, d'être glorifié en ceux que tu as choisis, maintenant encore répands la puissance qui vient de toi, celle de l'Esprit souverain que tu as donné à ton enfant bien-aimé Jésus-Christ, qui l'a accordé à tes *saints apôtres* qui ont fondé ton Église en tout lieu, comme ton sanctuaire pour la gloire et la louange incessante de ton Nom ».

Ce qui est intéressant ici et me paraît significatif, c'est l'*eudokia* du Père, c'est-à-dire ce mystère de bienveillance, de complaisance divine : c'est ce qui joue pour le Serviteur, sur lequel repose l'*eudokia* ; ce qui joue au Baptême : « sur lui repose l'*eudokia* » (Mt 3,17 et par.). Il est l'*eudokia* du Père, parce qu'intervient l'*eudokia* dans le dessein de Dieu, selon Ep 1, 9. L'*eudokia* du Père repose sur le Fils, sur les *apôtres*, et vient reposer sur les *évêques* : vous avez la même continuité dans le Christ.

Il y a donc un passage des apôtres aux chefs d'Église qui présuppose pour être possible, - c'est pourquoi j'ai retenu le thème des *trônes* – le *mystère des sièges apostoliques* établis dans l'Église. Les évêques ne succèdent pas aux apôtres, au sens fort de ce mot, car les apôtres gardent leur totale transcendance par rapport aux évêques ; *ils se succèdent* les uns aux autres *dans* les apôtres¹², qui à travers eux, continuent de gouverner l'Église. Le thème de la « *succession apostolique* » n'est qu'une façon d'exprimer l'*inclusion* des successeurs des apôtres, l'*inclusion* de ceux qui sont à la tête des églises, dans le *statut eschatologique* des apôtres.

Vous le voyez, c'est un *mystère*, - je voudrais que vous le sentiez ; nous n'avons peut-être pas les termes pour penser cela, mais c'est un *mystère d'inclusion*. Ils sont « *pris dedans* » : Dieu a créé les apôtres, mais ce qui s'est passé dans les apôtres se continue, comme si les apôtres continuaient à dominer, à faire vivre l'Église, à la gouverner... Ce sont eux qui la gouvernent, ce ne sont pas leurs successeurs vivants ; ce sont les apôtres qui sont là, qui maintiennent leur action, leur emprise sur l'Église, et ils la tiennent debout !

Essayons de voir de plus près cette façon dont la première tradition apostolique a pensé la *succession* sur les *sièges apostoliques*.

Le plus ancien document de la tradition concernant la succession apostolique, la Lettre de *Clément de Rome* aux Corinthiens, ne dit pas du tout que les *épiscopos* ont succédé aux apôtres, comme si, à la mort de ceux-ci, ils s'étaient substitués à leurs personnes selon une sorte de *succession dynastique* ou héréditaire ; mais il souligne qu'ils ont été établis par les apôtres et qu'*ils se sont succédés* dans cette charge. Voyez le vocabulaire, qui est très précis¹³.

« (Les apôtres) établirent ceux-ci (les évêques) et posèrent ensuite comme règle qu'après la mort de ces derniers, d'autres hommes éprouvés leur

succèderaient dans leur office, *leitourgia*. Donc, ceux qui ont été établis par eux, ou ensuite par d'autres hommes éminents, *ellogimôn*, avec l'approbation de toute l'Église, qui ont rempli leur office envers le troupeau du Christ de manière irréprochable, ... nous estimons qu'il n'est pas juste de les démettre de leur « office ».

Vous savez que le problème entre *Clément* et l'Église de *Corinthe*, c'est que l'on avait démis des hommes qui avaient été ordonnés. Les *épiscopes* de *Clément* sont, en fait, des *presbytres* installés par les apôtres¹⁴, tels que nous les voyons en Ac 15, 22, 25. Mais il est dit aussi que, par la suite, ce furent d'autres hommes éminents qui installèrent les *presbytres* : cette charge apostolique de direction des églises, qui se traduit dans l'installation des *presbytres* à la tête des communautés locales, a donc été assumée par des *hommes éminents* à la suite des apôtres.

Clément, je précise, ne dit pas que les apôtres ont établi les *presbytres* comme leurs successeurs ; il semble bien plutôt que c'est la disparition physique des apôtres qui a fait que certains *presbytres* se sont trouvés naturellement investis de la charge apostolique. Cela s'est fait, sans doute, à partir de ceux que les apôtres avaient, de leur vivant, appelés à partager leur rôle, leur charge apostolique dans l'installation des *presbytres* : on voit cela déjà dans Tite 1, 5. Ce qu'il faut tout de suite souligner et qui me paraît extrêmement important, c'est que la remarque de *Clément* suppose une conscience implicite de la *permanence* dans l'Église de la *charge apostolique* – et non simplement presbytérale – après la mort des apôtres : le texte est formel, il y a une *permanence de l'apostolicité*, de la succession apostolique...

+++

Il n'est donc pas étonnant de trouver, quelques années plus tard après *Clément*, sous la plume de *saint Ignace d'Antioche*, l'adjectif « *apostolique* », véritable néologisme chrétien – c'est un mot tout à fait nouveau – pour qualifier son attitude et son rôle d'*évêque*. Dans l'inscription de la *Lettre aux Tralliens*, saint Ignace déclare : « Je salue – l'Église sainte qui est à Tralles – en toute plénitude, selon le mode propre aux apôtres, *en apostolicô caractèri* »¹⁵ : quelque chose qui est mystérieux et qui caractérise comme tel les apôtres.

Ce que l'on peut dire et qui me paraît évident, c'est que la mort des apôtres a fait que dans les *collèges presbytéraux* qui fonctionnaient sous leur autorité, ont émergé des « *hommes éminents* » qui se sont trouvés investis de la charge des apôtres et se sont désormais comportés « à la manière apostolique, *en « apostolicô caractèri* ». Ces hommes éminents sont les *évêques*, c'est-à-dire des *épiscopes monarchiques*, - je n'aime pas beaucoup ce mot – mais enfin des *épiscopes* qui sont à la tête d'une église particulière, qu'*Ignace* place au centre et au-dessus du collègue presbytéral.

Ignace voit l'évêque dans le dessein économique du Père – dont Jésus est « *le mystère* » - c'est-à-dire à la place même des apôtres pour lesquels Jésus s'est consacré dans son obéissance au Père. Vous connaissez l'admirable formule de la *Lettre aux Ephésiens* :

« Jésus-Christ, notre vie inséparable, est la *gnômè* du Père – la pensée du Père, le propos du Père – comme aussi les *évêques*, établis jusqu’aux extrémités de la terre, sont dans la pensée de Jésus-Christ »¹⁶.

Vous voyez le mouvement, un mouvement d’*inclusion* : il y a Jésus-Christ qui est dans la pensée du Père, dans la *gnômè* du Père – à la fois la pensée et la décision, enfin dans le propos de Dieu – comme les *évêques* établis jusqu’aux extrémités de la terre sont dans la pensée de Jésus-Christ. Vous voyez la structuration qui se fait spontanément : il voit leur propre activité prise à l’intérieur de Jésus-Christ, de l’apostolicité : ils sont pris dedans, ils sont *inclus dedans*.

+ + +

Ces *évêques* tels qu’*Ignace* ou *Polycarpe*, nous les connaissons bien, nous avons tous les documents sur eux. Ce sont eux qu’*Irénée* appellera plus tard « *presbytre(s) apostoliques(s)* », ce qui est tout de même très significatif. Vous remarquerez cette formule : « *presbytre apostolique* », figurant dans l’*Épître à Florinus*, qui nous a été gardée par *Eusèbe de Césarée*¹⁷, et si vous lisez le chapitre 20 des Actes sur les *presbytres* d’Ephèse, vous voyez la continuité du même thème qui aboutit finalement à « *presbytre apostolique* ».

Ces *évêques* sont donc des *presbytres* qui, à la suite des *apôtres*, se sont trouvés associés à leur charge de gouvernement des églises et de direction des chefs de communautés locales. *Saint Jean*, dans l’Apocalypse, nous l’avons vu, corrige ces « *anges des Églises* » qui sont sous son autorité et qui, à l’approche de sa mort, sont déjà comme les apôtres eux-mêmes, dans la main du Grand-Prêtre, Ap. 1, 16, ou, comme dira *Ignace*, qui a la même perspective, dans son « *propos* », dans sa « *pensée* ».

C’est pourquoi – je vous l’ai dit tout à l’heure, mais je vais le reprendre dans cette même perspective – le successeur de *Polycarpe*, *Polycrate d’Ephèse*, pourra, en écrivant au *Pape Victor*, présenter les évêques asiates : Polycarpe, Thraséas, Sagaris, Papius, Méliton, comme associés aux apôtres Philippe et Jean sous le même titre d’ « *astres* », ou de signes de l’ordre céleste, qui doivent présider dans l’Église¹⁸. Vous le voyez, nous sommes en continuité parfaite. Je suis persuadé pour ma part que ceci est très lié à Lc 10, 20 : « Vos *noms* sont inscrits dans les cieux » ; c’est la même perspective astrale, c’est l’ordre du monde, ce sont les signes de l’ordre céleste qui président à la vie de l’Église, - les *signes du zodiaque* sur la vie de l’Église, si vous voulez, non dans le sens d’horoscope, mais au sens de la Providence divine.

*

* *

Enfin nous avons le mot technique qui apparaît définitivement lorsque cette association est explicitée par *Irénée* à la même époque comme une *succession épiscopale* à partir des apôtres : *diadochè apo tôn apostolôn* »¹⁹. Mais cela ne veut pas dire que les évêques ont succédé aux apôtres comme ils se succèdent entre eux. Vous avez la formule d’*Irénée* :

« Après avoir fondé et édifié l'Église, les bienheureux apôtres transmirent, (*enecheirisan*) à *Lin* la charge de l'épiscopat ; ... Anaclet lui succède (*diadéchetai*). Après lui, en troisième lieu à partir des apôtres, c'est à *Clément* qu'échoit l'*épiscopat* »²⁰.

Pour *Irénée*, la succession est donc à compter à partir des apôtres, non pas en tant qu'ils seraient les premiers évêques : l'ordre des évêques a été compté à partir de *Lin* – mais en tant qu'ils restent présents à l'Église qu'ils ont fondée, en tant que la *présence apostolique* demeure, l'*évêque* continuant ensuite : c'est en cela qu'est le mystère.

Ainsi le rapport des évêques aux apôtres n'est pas à proprement parler un rapport de succession : le texte est formel, *Irénée* distingue entre *transmission* de la charge apostolique et *succession* apostolique. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait entre eux qu'un lien analogique : au contraire, l'association de l'évêque aux apôtres est plus intime. C'est ce que les anciens ont très bien vu : un évêque est plus lié à l'apôtre qu'à son prédécesseur. Il est « *normé* » par l'apôtre et il a avec lui un rapport direct et immédiat. La succession de l'*évêque* à l'*apôtre* est plus intime que la succession historique des *évêques* entre eux. C'est là, je pense, qu'une certaine présentation de la *succession apostolique* de façon un peu matérielle obscurcit le fond du mystère de la succession apostolique qui est la *présence apostolique permanente* au cœur de chacun des évêques, au cœur du collège épiscopal.

+++

Nous l'avons vu dans la *Tradition d'Hippolyte*, déjà archaisante au début du III^{ème} siècle, en ce qui concerne l'union des évêques aux apôtres dans le même dessein que le Père a conçu en Jésus-Christ²¹. Vous avez alors un passage qui s'opère complètement, puisqu'*Hippolyte* n'hésite pas à présenter l'association des évêques aux apôtres en termes d'*identité de grâce*²².

« Nous sommes les successeurs (des apôtres), à qui il a été donné de participer à la même grâce de sacerdoce et de magistère et d'être les gardiens de l'Église ».

Vous voyez le processus qui se produit spontanément, cette association des évêques aux apôtres en termes d'*identité de grâce*. Vous avez la même structuration qui se produit et aboutit ici à être pleinement consciente.

+++

À la suite d'*Irénée*²³, c'est *Tertullien* qui approfondit le rapport entre les évêques et les apôtres, et il le fait spontanément à l'aide du thème des « *sièges* » et des « *chaires* » apostolique, sur lesquels – comme dans Lc 22, 29-30 – les *apôtres jugent*, c'est-à-dire gouvernent, le Royaume dont le Christ a disposé pour eux.

Voici le texte de *Tertullien*²⁴ : « Parcourez les Églises apostoliques, où les *chaires* mêmes des apôtres président encore à leur place... ». Vous remarquerez cette formule très significative ; il y a une permanence complète de la *succession apostolique*. Or le verbe

« *présider* » qui indique le rôle des sièges apostoliques dans l'Église, montre qu'il ne s'agit pas exclusivement du rôle d'enseignement des apôtres, mais du caractère pastoral de leur ministère. Pour *Tertullien*, les *sièges apostoliques* président toujours à la place des apôtres ; et l'association des *évêques* aux *apôtres* se fait donc – à travers la succession épiscopale – par leur succession aux *sièges* d'où les apôtres jugent eschatologiquement l'Église jusqu'au Jugement dernier.

Cette présence des *chaires apostoliques* dans les *sièges apostoliques* fondés par les apôtres s'étend, à travers ces derniers, à l'Église catholique universelle. Voici un autre texte, beaucoup plus explicite²⁵ :

« Dans chaque cité (les apôtres) fondèrent des Églises auxquelles dès ce moment les autres Églises empruntèrent la bouture de la foi, la semence de la doctrine, et l'empruntent tous les jours pour devenir elles-mêmes des Églises. Et par cela même, elles seront considérées comme apostoliques, en tant que « *rejetons* » des Églises apostoliques. Toute chose doit nécessairement être caractérisée d'après son origine. C'est pourquoi ces Églises, si nombreuses et si grandes soient-elles, ne sont que cette primitive Église apostolique dont elles procèdent toutes. Elles sont toutes primitives, toutes apostoliques, puisqu'elles sont toute une ».

La permanence s'assure à travers la présidence des *évêques apostoliques*.

+++

Vous aboutissez alors à quelque chose qui va évidemment un peu bloquer le développement, plus exactement le fausser légèrement si on l'interprète mal. Si on l'interprète bien, cela ne faussera rien du tout ; au contraire, je pense que c'est une vision très exacte : à la suite de *Tertullien*, *saint Cyprien* précise l'identification des évêques aux apôtres. Voici ce qu'il dit²⁶ : « Dans les Actes des Apôtres, ... Pierre parle au peuple au sujet d'un *évêque* à nommer à la place de Judas ». Vous voyez le mouvement : il ne s'agit pas ici d'une réduction des *apôtres* – ou de *Matthias*, qui devient l'un des Douze – au rang des premiers évêques ; mais c'est l'idée que je voudrais que vous reteniez – d'une *inclusion des évêques dans les apôtres* ; ils sont inclus dedans, en particulier dans le cas de *Matthias*, choisi pour être intégré dans les Douze.

En choisissant ses *apôtres*, Jésus a choisi en eux tous les *évêques* qui se succèderaient sur leur siège jusqu'à la fin du monde : c'est cela l'idée. C'est cette *inclusion eschatologique* que *saint Cyprien* exprime en une formule ramassée²⁷ : « Le Seigneur lui-même a choisi les apôtres – *id est episcopos* et *praepositos*, c'est-à-dire les *évêques* et ceux qui sont à la tête des Églises ». Vous le voyez, c'est un mystère d'*inclusion eschatologique* : il y a la *création apostolique*, puis cela inclut tout ; cela prend tout. Ce n'est pas notre façon naturelle de penser, et je crois que le difficile, c'est de retrouver ces textes et de les lire comme ils étaient lus, de se dégager d'une perspective moderne pour essayer de retrouver leur perspective à eux.

L'*inclusion eschatologique* des évêques dans les apôtres au niveau de l'élection divine, s'explique historiquement pour *Cyprien*, dans le temps de l'Église, par la notion de « *vicaire* ». Dans l'Église, les évêques ont la même place, le même siège que les apôtres, en se succédant comme leurs vicaires²⁸ : « Ils succèdent aux apôtres *vicaria ordinatione* » : ils deviennent *vicaires* à leur place. On s'est tellement battu sur ce terme de « *vicaire* », on l'a tellement méprisé : lorsqu'on voit ce qui est dessous, c'est quelque chose d'extrêmement profond, c'est « *être-à-la-place-de* ».

+ + +

Parce qu'elle est celle des apôtres, la charge des évêques est déjà, aux yeux des Pères du III^{ème} siècle, une participation sous une forme vicariale à la Seigneurie du Christ sur son Église. Dans le « *De aleatoribus* », attribué à *saint Cyprien*, vous trouvez la formule suivante²⁹.

« La divine piété du Père nous a conféré la conduite de l'apostolat ; elle nous a installés, par une faveur céleste, sur le siège vicarial du Seigneur ».

Vous le voyez, il s'agit toujours de l'évêque : le Christ a organisé la chose pour que ce soit un *siège vicarial*, pour que l'évêque soit le *vicaire de l'apôtre* ; il n'agit qu'à la place de l'apôtre. Par anticipation eschatologique du Royaume³⁰, les évêques exercent dans l'Église l'*exousia*^{30bis} des apôtres.

Voici un texte de *Clarus de Mascula*, en 256, au Concile de Carthage :

« Elle est manifeste la décision de Notre Seigneur Jésus-Christ, envoyant ses apôtres et conférant la puissance qui lui a été donnée par le Père à eux seuls, auxquels nous, nous succédons, gouvernant l'Église du Seigneur *eadem postestate*, avec le même pouvoir... »³¹.

Vous avez un phénomène d'identification : les mots mêmes deviennent exactement ceux qui sont appliqués aux apôtres, parce que l'on a conscience d'être dans la continuité parfaite, dans l'inclusion parfaite des apôtres.

Au IV^{ème} siècle, cette explicitation de l'apostolicité devient générale, aussi bien en Orient qu'en Occident : *saint Athanase* appelle Rome « *siège apostolique* »³². *Saint Basile* écrit à *saint Ambroise* sur le même thème : « C'est le Seigneur lui-même qui t'a pris parmi les juges de la terre, pour te placer sur le *siège des apôtres* »³³. Rome se présente déjà explicitement comme « *Sedes Apostolica*, dans une Lettre du Pape *Libère* à *Eusèbe de Verceil*, en 354³⁴. *Saint Jérôme* désigne l'évêque de Rome, *Innocent*, comme « *apostolicae cathedrae... successor* »³⁵. *Saint Pacien de Barcelone* dit que les évêques : « *apostolorum cathedram tenentes*, possédant la chaire des apôtres³⁶ - *tenentes* à un sens fort – peuvent aussi être appelés « *apôtres* ». Et l'on peut dire que l'essentiel est acquis à partir de ce moment, totalement acquis.

Cependant, je souligne une chose que je ne développerai pas : il va y avoir un approfondissement propre à la tradition occidentale – que la tradition orientale ne connaîtra pas, pour des raisons mystérieuses – et qui est le problème de l'interprétation de l'eschatologie et le problème de la liquidation du millénarisme au IV^{ème} siècle. Peut-être savez-vous que tous les textes du IV^{ème} siècle que nous avons, dépendent d'un Commentaire de l'Apocalypse de *Ticonius*³⁷, qui a malheureusement disparu, mais qui a dominé toute l'histoire occidentale et qui est un texte dont nous ne pouvons reconstituer l'essentiel que par des séries de citations ultérieures.

Alors, dans tout le Moyen-Âge, vous aurez ce développement qui va expliquer l'iconographie occidentale : c'est d'ailleurs ainsi que je me suis lancé dans cette perspective, à la suite de rencontres avec M. **Yves Christe**³⁸. Il est évident que tout le Moyen-Âge va développer cela à l'infini. Un prêtre espagnol qui s'appelle *Beatus*, a des textes absolument admirables³⁹. J'aimerais en citer un pour vous situer les choses, mais ce sont des textes très longs et très complexes... Il y a un texte qui montre que, dans l'Église, tout dépend de Dieu, à partir de Dieu, dans le Christ, dans les apôtres, dans les évêques, dans les prêtres, et c'est ainsi que se construit l'Église.

Je citerai seulement un dernier texte pour que notre perspective soit claire. Cette perfection du *statut eschatologique* de la *succession apostolique* s'exprime liturgiquement dans la *Préface des Apôtres*, qui en est le témoin et qui, de manière inhabituelle, est adressée au Christ :

« Il est juste et digne de te prier, Seigneur, de ne pas abandonner ton troupeau, Pasteur éternel, et *par tes saints apôtres*, de le garder continuellement sous ta protection, pour qu'il soit *gouverné par ces mêmes pasteurs* que tu as établis à sa tête, comme les *vicaires* de ton nom ».

C'est *l'inclusion eschatologique*. Et j'ajoute une suggestion que je n'ai jamais pu pour l'instant mener à bien, mais qu'il faudrait, je crois, mener à bien, et dont l'intérêt serait capital actuellement : je pense que c'est cette vision traditionnelle que la scolastique du XII^{ème} siècle a transmise en termes juridiques de « *potestas* ». Vous voyez le drame, c'est qu'il ne faut pas rejeter trop vite la notion de « *potestas* », car elle traduit un mystère beaucoup plus profond qu'on ne croit, qui est le mystère de *l'inclusion eschatologique* des *évêques* dans les *apôtres*. Elle le traduit en termes juridiques qui, évidemment, sont déficients, mais dont – j'en suis certain pour ma part, je n'ai pu faire qu'un petit sondage – les gens étaient parfaitement conscients que c'était inadéquat.

De même lorsqu'on parle du mystère de Dieu, en essaye de le traduire dans des vocabulaires qui tentent de rendre l'ineffable. Je voudrais le prouver, je vous donne ceci à titre d'hypothèse ; mais je suis certains que là est le problème et qu'avant de rejeter cette terminologie juridique des *pouvoirs*, il faudrait faire l'effort de dégager la vérité chrétienne qu'elle véhiculait dans une terminologie en partie inadéquate. Il y a là des catégories qui ont été utilisées, qui sont peut-être à certains égards déficientes, comme les nôtres sont

déficientes : le vrai problème, c'est de les récupérer dans leur profondeur mystérique, dans leur profondeur de signification fondamentale.

= = =

Si nous développons, - c'est là-dessus que je terminerai – nous pourrions montrer que derrière tout cela, il y a une conception ontologique du Mystère du Christ, il y a une conception du « *caractère* ». Quoi que disent certains, le *caractère* n'a pas été inventé par les gens du XII^{ème} siècle, cela se trouve très présent dès *Origène* ; cela se poursuit jusqu'à *Maxime le Confesseur*... Cela se poursuit à travers tout le Moyen-Âge, et à travers le Concile de Trente.

Seulement il ne s'agit pas de faire du *caractère* quelque chose d'automatique ou de mécanique : il ne s'agit pas de cela, mais de l'envisager dans sa profondeur spirituelle. Il s'agit de considérer que l'Église est habilitée à servir le Mystère de Jésus-Christ et à le servir dans la perspective même que le Christ a voulue et qui est justement de manifester cette *inclusion eschatologique* des apôtres et des prêtres dans le Mystère originel. « Il les créa Douze » (Mc 3, 14) : vous savez que la formule est très forte, c'est une sorte de *création nouvelle*. Or cette création se maintient dans l'Église.

Vous avez ce texte de Jean 20, 22-23, sur lequel le Père **Feuillet** aime bien insister, sur cette « *création* » des apôtres, après la Cène, le jour même de Pâques :

« Là-dessus, il souffla sur eux et leur dit : « Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis »...

Dans ce grand texte aux perspectives gigantesques, c'est le Fils de l'Homme qui réapparaît avec sa toute-puissance et crée une *nouvelle création*.

Voilà ce que je voulais dire tout simplement et qui vous aidera peut-être à réfléchir au mystère du sacerdoce, lequel est à récupérer dans sa profondeur. Comme toujours dans les crises, le bénéfice de la crise sera un approfondissement théologique, une reprise en profondeur des réalités, pour mieux les situer.

Voyez bien que si vous faites sauter cette perspective *d'inclusion eschatologique* ou cette perspective ontologique de *nouvelle création*, vous êtes prêts à un *œcuménisme facile*, c'est-à-dire que vous rencontrerez tout le monde avec le désir de mettre les choses en place fonctionnellement. Si vous ne gardez que le message, si vous ne gardez que la charge – ce qui, je crois, est la vision que l'on peut dire commune dans le monde d'aujourd'hui – eh bien, vous êtes prêts à toutes les capitulations, sans vous en rendre compte d'ailleurs, je le précise, parce que cela n'est pas du tout conscient : on a l'impression d'une grande fidélité !

Dans ces conditions, je crois qu'il faut essayer de repenser le problème dans sa profondeur : ce n'est pas une chose facile, mais je crois que c'est un travail à faire.

¹ J'appelle « *période apostolique* » la période où les apôtres sont vivants ; il y aura une période pré-pascale, pour laquelle il n'y a pas d'hésitation ; puis une *période apostolique*, qui ne peut pas être délimitée par une chronologie exacte, puisque les dates de la mort des apôtres se situent à des époques différentes ; le temps *post-apostolique* va de la mort des apôtres jusqu'à l'achèvement des écrits canoniques, qui souvent se présentent sous le nom et avec l'autorité des apôtres pour actualiser leur message ; ceci en hypothèse tout à fait « critique ».

² Je signale en passant que vous trouvez constamment, actuellement, dans les textes œcuméniques : « la succession apostolique *de l'Église* ». Or dans toute la Tradition, on ne parle jamais de la succession apostolique de l'Église ; on parle de succession apostolique *dans le ministère*, c'est tout différent. L'Église est apostolique, mais la succession apostolique concerne le ministère : question de vocabulaire peut-être, mais extrêmement importante.

³ Je signale en passant – j'y reviendrai à la fin – que ceci commande toute l'interprétation iconographique de l'Église. Un des meilleurs iconographes actuels, M. Yves *Christe*, qui est un Suisse, a montré récemment que toutes les interprétations que l'on faisait de beaucoup de portails, romans ou gothiques, considérés comme des *Jugements* à la fin des temps, n'étaient pas des jugements, mais exprimaient précisément la vision des *sièges apostoliques* dans l'Église, c'est-à-dire l'actualité concrète de l'Église, et non pas le Jugement à la fin des temps.

⁴ Cf. A. **Feuillet** : « Le Sacerdoce du Christ et de ses ministres », Éditions de Paris, 1972, p. 146.

⁵ A. **Feuillet** : loc. cit., p. 147.

⁶ *Eusèbe*, Hist. Eccl. V, XXIV, 2-5 : coll. « *Sources chrétiennes* », n° 41, page 68. *Méliton* est bien connu maintenant par la découverte du « Peri Pascha », édité dans la collection « *Sources chrétiennes* », n° 123.

⁷ *Hippolyte de Rome* : « De Christo et antichristo », chap. LXI : « ... in capite ejus corona stellarum duodecim, duodecim apostolos designat, per quos *fundata* est Ecclesia ». Patr. Gr. X, col. 779 D.

^{7bis} Cf. 1 Tm 5, 17 : « *oi kopiôntes* » = « ceux qui peinent au ministère de la parole » (TOB) ; de même en Mt 11, 28.

⁸ Je suis persuadé pour ma part qu'il y a une équivoque complète dans la traduction que nous donnons constamment du mot « *presbuteros* ». Le mot « *presbytre* » est le mot technique, qui reviendra chez *Irénée* : « *les presbytres apostoliques* », nous le verrons tout à l'heure. Or nous traduisons par « *ancien* », mot qui peut évoquer toutes choses, alors que c'est le mot « *presbytre* »... Il vaudrait mieux garder ce mot pour lui-même.

⁹ Comme *Paul* dira de *Timothée* que c'est son « *enfant* » : 1 Tm 1, 18 ; 2 Tm 2, 1, puisqu'il l'a ordonné : 2 Tm 1, 6 ; 1 Tm 4, 14.

¹⁰ *Sources chrétiennes* n° 11^{bis}, §3, pp. 43-45.

¹¹ Littéralement, « Toi qui as eu l'*eudokia* » le bon plaisir, mot difficilement traduisible ; je traduirais par « *bienveillance d'amour* », ou tout simplement par « *amour* ».

¹² Ce qui me paraît tout différent ; c'est peut-être difficile à penser, mais nous devons essayer de voir ce que veulent dire les textes.

¹³ Clément, Ep. Cor. 44, 2-3 : *Sources Chrét.* n° 167, p. 173

¹⁴ Clém. 54, 2 : loc. cit. p. 187.

¹⁵ Cf. *Sources Chrét.* n° 10 pp. 111-112 : on ne peut pas trop tirer ce texte et il ne faut pas tout de suite voir ici le « *caractère* », mais il y a quelque chose en ce sens... Cette notion de « *caractère apostolique* » se retrouvera plus tard dans la Lettre de Théodoret à Saint Léon le Grand, où il lui dit qu'il a montré dans ce qu'il a fait « *son caractère apostolique* », c'est-à-dire cette manière d'agir caractérisée par une certaine attitude conforme à celle des *apôtres* (Lettre 113 : *Sources chrét.* N° 111, p. 58, ligne 16).

¹⁶ Ignace d'Antioche, Lettre aux Éphésiens III, 2 : *Sources chrét.* n° 10, pp. 70-71.

¹⁷ Eusèbe, Hist. Eccl. V, 20, 7 : *Sources chrét.* n° 41, p. 62.

¹⁸ Lettre de Polycrate à Victor, cf. Eusèbe, Hist. Eccl. V, 24, 2 : *Sources chrét.* n° 41, p. 68.

¹⁹ Adv. Haer. I, XXVII, 1 : Patrolog. Grecque, t. VII, col. 687 B.

²⁰ Adv. Haer. III, 3, 3 : *Sources chrét.* n° 34, p. 105.

²¹ Cf. ci-dessus, p. 12-13.

²² Hippolyte, Philosophumena I, Praefat., cité par G. Bardy : « La Théologie de l'Église de saint Irénée au Concile de Nicée », coll. *Unam Sanctam* n° 14, Le Cerf, 1947, p. 58 ; cf. trad. A. Siouville, Rieder 1928, p. 104.

²³ Irénée, Demonstr. 2 : *Sources chrét.* n° 62, p. 31 : « les *presbytres*, disciples des *apôtres* ».

²⁴ Tertullien, De praescript. XXXVI, 1 : *Sources chrét.* n° 46, p. 137.

²⁵ De praescript. XX, 5-8 : *Sources chrét.* n° 46, pp. 112-113.

²⁶ Cyprien, Epist. LXVII, IV, 2 : trad. Bayard, t. II, p. 230.

²⁷ Epist. III, III, 1 : trad. Bayard, t. I, p. 7.

²⁸ Epist. LXVI, IV, 2 : t. II, p. 223 ; Epist. LXXV, XVI, 1 : t. II, p. 301.

²⁹ De aleatoribus n° 1 : édit. Hartel, C.S.E.L. III, 3, p. 93.

³⁰ Cf. Lc 22, 29 : « Je dispose pour vous du Royaume, comme le Père en a dispose pour moi ».

^{30bis} : « *exousia* » = *pouvoir*, autorité : cf. Mt 28, 18 ; Jn 19, 10-11.

³¹ Sent. episcop. n° 79 : édit. Hartel, C.S.E.L. III, 1, p. 459.

-
- ³² *Saint Athanase*, Hist. arian. Ad monachos, chap. 35 : Patrol. grecque, t. XXV, col. 734 C.
- ³³ *Saint Basile*, Epist. CXCVII : Patrol. grecque, t. XXXII, col. 710 C.
- ³⁴ Lettre « *Me frater* » du Pape *Libère* à *Eusèbe de Verceil*, n° I : Patrol. latine, t. VIII, col. 1350 B ; Jaffé 2, n° 211.
- ³⁵ *Saint Jérôme*, Epist. CXXX, 16, ad Demetriadem : Patrol. latine t. XXII col. 1120 : « ... illud te pio caritatis affectu praemonendam puto, ut sancti Innocenti, qui apostolicae cathedrae et... (Anastasi) *successor* et filius est, teneas fidem ».
- ³⁶ *Saint Pacien*, Epist. I, VI, 4 : Patrol. latine, t. XIII, col. 1057 C.
- ³⁷ *Ticonius*, Comment. in Apocalypsin, Patrol. latin. supplementum, édit. A. Hamman, t. I, col. 622-652.
- ³⁸ *Yves Christe*, chargé de recherches au F.N.S.R.S. : « Les grands portails romans. Études sur l'iconologie des théophanies romanes », Genève, Droz 1969 ; « Remarques critiques sur l'iconographie du Jugement dernier », Cahiers archéol. t. XX, 1970.
- ³⁹ *Beatus de Liebana*, In Apocalypsin, édit. H. Sanders, Roma 1930.

N.B. Les notes formulées à la 1^{ère} personne sont des *remarques incidentes* de l'auteur qu'en retranscrivant sa conférence, nous avons pensé pouvoir placer en notes.

Commentaire critique par P.M. Laurent

Ayant pris connaissance de ce large dossier patristique rassemblé par *M. J. Le Guillou* sur les relations entre les *apôtres* et les *évêques*, nous sentons le besoin de mettre en évidence ceux des *textes bibliques et patristiques* qui justifient le mieux ses *conclusions ecclésiologiques*, et dont nous reprenons ci-après l'analyse.

À l'origine et au terme de cette tradition ecclésiale, nous pouvons nous appuyer sur deux *textes majeurs*¹ :

§. I. *Le logion des trônes*, en Lc 22, 29-30

§ II. *La Préface romaine des apôtres* (cf. ci-après, pp. 24)

§. I. Le logion des trônes en Lc 22, 29-30 :

1. À la différence de Mt 19, 28c, où la « *régénération* » est un terme qui implique une « *restauration temporelle* »², ainsi que des récompenses *temporelles* (Mt 19, 29), dans un Royaume

messianique apparemment *terrestre*, *Luc* situe ce logion au cours d'un *repas pascal*, dans le contexte proche de la *mort* et de la *résurrection* du Christ.

2. « Je *dispose* pour vous..... du Royaume » (v. 29) : le verbe grec : « *diatithèmi* » est très fort et signifie, au moyen : régler, disposer par *testament*. Cette décision du Christ, propre à *Luc*, la veille de sa mort, porte sur trois points :

- a. Je vous *donne* le Royaume, c'est-à-dire, à la fois : Je vous le confie, et je vous y introduis.
- b. « Vous *mangerez* et *boirez* à ma table » : c'est un engagement capital, qui implique la poursuite d'une intimité avec le Christ au-delà de sa mort.
- c. « Vous *jugerez* les douze tribus d'Israël » : nous montrerons l'ampleur de cette *mission permanente* confiée aux apôtres.

Ces trois « *dispositions* » testamentaires du Christ, selon *Luc*, s'enchaînent et s'éclairent mutuellement.

3. « Vous *mangerez* et *boirez* à ma table³ ; c'est la promesse de bénéficier de l'intimité avec le Christ Ressuscité⁴ : il ne peut s'agir des *repas* pris par les apôtres *en présence du Christ*⁵, que signale *Luc* entre Pâques et l'Ascension (Lc 24, 30 ; Ac 1, 4 ; 10, 41), car le verset 30b confie aux apôtres une *mission* qu'ils auront à exercer durant tout le temps de l'Église (cf. ci-après, n° 4). Le Christ vient de déclarer qu'il mangera à nouveau la Pâque « lorsqu'elle sera *accomplie* dans le Royaume de Dieu » (22, 16b) : cet « *accomplissement* » englobe tout le *mystère pascal*, Passion et Résurrection. Cette intimité avec le *Christ Ressuscité* implique donc le fait que les apôtres bénéficient, comme des *personnes vivantes* (Lc 20, 38) de la *vie du Ressuscité*, afin de pouvoir continuer à exercer pleinement la mission qu'il leur confie.

4. « Vous *siègerez* sur des *trônes*, *jugeant* les douze Tribus d'Israël » (v. 30 be) :

- a. La mention des *trônes* renvoie à Dn 7, 9, où les trônes sont disposés en vue du *Jugement des nations* (7, 10, 26) ; les apôtres tiennent alors la place des « *saints du Très-Haut* », puisqu'ils reçoivent le Royaume (7, 18) : en outre, Jésus leur promet ici qu'ils seront associés à ce *Jugement*.
- b. Mais à la différence de Mt 19, 28c, où cette promesse de Jésus est associée à la *venue du Fils de l'Homme dans sa gloire*⁶, *Luc* présente ce logion⁷ dans le contexte du *mystère pascal*⁸, de sorte que la promesse du Christ à ses apôtres de « *manger* et de *boire* avec lui dans son Royaume » signifie la communauté de vie avec le *Christ Ressuscité* : or une telle promesse implique une certaine *durée*, qui ne se résume pas dans l'acte du *Jugement*, tel qu'il est présenté en Mt 25, 31-46.
- c. En outre « la fonction décrite par le verbe « *krinô* »⁹ n'est pas uniquement judiciaire : elle inclut le *pouvoir exécutif*¹⁰. C'est pourquoi *Le Guillou* conclut (p. 10) : « Ce *Jugement* n'est pas immédiatement le *Jugement dernier*, mais la participation à la Seigneurie du Christ dans son Église. Le participe grec « *krinontes* » : vous serez « *jugeant* », exprime l'exercice d'un *pouvoir stable*, et il a le sens de *gouverner*... comme dans le Livre des *Juges* ».
- d. Dans sa perspective ecclésiologique, *Le Guillou* peut affirmer (p. 10) : « Les *sièges apostoliques* des Douze sont donc *établis dans l'Église* pour son gouvernement et son service, dès sa fondation dans la Pâque du Christ, anticipée dans l'institution de l'Eucharistie lors de la dernière Cène ». Il s'agit là d'une *disposition testamentaire* du Christ qui continue de produire ses effets tout au long du temps de l'Église.

e. Il en résulte à nouveau que nous devons considérer les *apôtres* comme *des personnes vivantes* en Dieu (Lc 20, 38), associées à « la Seigneurie du Christ sur son Église », charge qu'ils exercent par l'intermédiaire des évêques.

§. II. La Préface romaine des Apôtres

1. À l'autre extrémité de la chaîne de la Tradition, nous avons à souligner la surprenante formulation de la *Préface romaine des Apôtres*. *Le Guillou* la cite dans une traduction originale qui respecte le texte latin (p. 19) : « Il est juste et digne de te prier, Seigneur, de ne pas abandonner ton troupeau, *Pasteur éternel*, et par tes saints apôtres, de le garder sous ta continuelle protection, pour qu'il soit gouverné par ces mêmes pasteurs que tu as établis à sa tête, comme les vicaires de ton Nom ».

2. Exceptionnellement, cette Préface est adressée au *Christ*, en tant que « *Pasteur éternel* » ; nous lui demandons :

- de continuer à protéger son troupeau par ses saints Apôtres ;
- afin qu'il soit gouverné par ces mêmes dirigeants ;
- que tu as promus comme vicaires de ton œuvre ;
- pour y présider eux-mêmes comme pasteurs.

Ces mêmes « *rectores* » (= dirigeants ou chefs) ne peuvent être que les « *saints Apôtres* » mentionnés dans la phrase précédente, promus¹¹ « *vicaires* » du Christ pour son œuvre de salut, les mêmes y présidant comme pasteurs ; l'insistance sur « *les mêmes* » empêche d'y voir une allusion aux évêques.

3. En citant cette finale au verbe « *confero* », le dictionnaire de *Blaise* renvoie au *Sacramentaire Léonien*¹². Malgré la traduction déficiente du Missel francophone de Paul VI¹³, cette Préface reflète donc une vénérable tradition patristique¹⁴.

4. a. Mieux encore, une insertion isolée¹⁵ dans le n° 20 de la Constitution « *Lumen Gentium* », sous le titre : « *Les évêques, successeurs des apôtres* », introduit le thème de la permanence de la charge confiée par le Christ aux apôtres dans un document exprimant la foi de l'Église¹⁶ : toutefois, la notion même de « *successeurs des apôtres* », titre de ce n° 20, et son application différente, dans ce texte, à *Pierre* et aux évêques, nous conduit à présenter les précisions suivantes :

b. Les *apôtres* ne sont pas seulement les *pasteurs* envoyés par le Christ à toutes les nations (Mt 28, 18-20) : ils ont d'abord été choisis directement par Jésus, qui les a investis comme *Juges* des « Douze tribus d'Israël » (Lc 22, 30) ; ils sont personnellement les témoins de ce qu'ils « ont vu et entendu » (Ac 4, 20) ; il en résulte qu'ils sont établis comme *fondateurs* (Ep 2, 20 ; Ap 21, 14) de l'Église, fonction unique et *intransmissible*. C'est seulement dans l'exercice de leur *charge pastorale* que les évêques peuvent être considérés comme leurs *successeurs*, grâce à une assistance du Christ qui s'étend au-delà de l'activité des Onze disciples auxquels il s'adressait (Mt 28, 16).

c. Une telle distinction s'impose particulièrement dans le cas de l'apôtre *Pierre*, établi personnellement par le Christ non seulement comme *Pierre de fondation* (Mt 16, 18a), mais comme « *surintendant* » de son Royaume (Mt 16, 19a) et *pasteur universel* (Jn 21, 15-17). Cette triple charge éminente ne prend pas fin à sa mort, et ne saurait être transmise à un « *successeur* ». Cependant, du fait d'un consensus ecclésial, l'évêque de Rome détient, par délégation, le pouvoir des clefs (Mt 16, 19b) et, comme *vicaire de Pierre*, il exerce en son nom sa charge de *pasteur universel*.

d. Les distinctions nous aident à comprendre ce que *Le Guillou* exprimait, au sujet des *évêques*, en des termes « difficiles à penser » : nous citons ce texte capital dans notre § V, au n° (4).

§. III. La permanence de la charge apostolique de Pierre

a. Dans sa conférence, *Le Guillou* cite les promesses du Christ à *Pierre*, en Mt 16, 18-19, sans les commenter (cf. p. 10) : il nous a paru nécessaire de procéder à une analyse méthodique de ce texte capital, ce qui nous a entraîné à composer notre Cahier II (sous le titre ci-dessus). Nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter pour y trouver les explications et justifications nécessaires ; nous en résumons ici sommairement les principaux *apports*.

1. Ces promesses du Christ à Pierre ne comportent *aucune limitation de durée* : il nous paraît peu vraisemblable que *Mt* (16, 18-19) et *Jn* (21, 15-17) aient jugé bon de les publier, environ 30 ans après son martyre, si elles ne constituaient qu'un rappel historique de la brève période des années 30, où nous voyons *Pierre* (souvent accompagné de *Jean*) intervenir avec autorité comme chef de la nouvelle communauté.

2. À la suite de *G. Claudel*¹⁷, nous avons distingué la parole de Mt 16, 18 comme *plus ancienne* que l'ensemble (16, 17-19) dans lequel elle est enchâssée, ce qui nous a autorisé à rattacher la 2^{ème} promesse (16, 19) à l'apparition *post-pascale* du Christ à Pierre (cf. Lc 24, 34 ; 1 Co 15, 5).

3. Nous avons distingué dans ces paroles du Christ celles qui s'adressent à *Pierre personnellement*, et comportent une charge qui ne peut être transmise : *Pierre* reste à jamais, auprès du Christ Ressuscité :

- la *Pierre de fondation* (16, 18a), ayant été le premier à confesser publiquement le Christ comme *Messie* ;
- le *surintendant du Royaume* (16, 19a), seul à qui en aient été confiées les clefs ;

En son nom et dans son esprit, *l'évêque de Rome* :

- exerce la *charge pastorale universelle* de Pierre (selon Jn 21, 15-17) ;
- détient, pour l'Église universelle, le *pouvoir de lier et de délier* (Mt 16, 19b, à comparer avec 18, 18).

4. En appelant *Pierre* son apôtre *Simon*, Jésus l'associait implicitement à sa destinée *messianique* d'abaissement et d'élévation (cf. Ps 118 (117), 22). Lors de son emprisonnement par Hérode, où il risquait d'être mis à mort avant d'être délivré miraculeusement, *Pierre* a expérimenté d'avance ce que serait, à *Rome*, son destin *d'abaissement* jusqu'au *martyre*¹⁸, avant d'être associé à la *gloire* du Christ Ressuscité¹⁹.

5. Nous évitons pour notre part, de parler d'un *successeur* de Pierre, car cela implique qu'il ait cessé d'exercer sa charge, en partie *intransmissible* (cf. ci-dessus n° 3, et Lc 22, 30). Dans une perspective œcuménique, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de présenter *l'évêque de Rome* comme le *vicaire de Pierre*, en tant que pasteur universel (Jn 21, 15-17).

b. Après avoir étudié le témoignage de *Clément de Rome* sur l'apôtre *Pierre* dans son épître aux Corinthiens, nous considérons avec une plus grande réserve l'influence éventuelle de la publication par *Matthieu grec* des promesses du Christ à Pierre (Mt 16, 18-19) sur l'émergence de l'autorité de *Clément* au sein de l'Église de Rome, après l'intervention, en la personne de *Lin*, d'un familier de *Paul* (2 Tm 4, 21). Certes, la *tradition orale* nous échappe : tout reste donc possible. Mais nous ne décelons, de la part de *Clément*, aucune trace d'un lien personnel avec *Pierre*, qu'il cite

toujours associé à *Paul*. Nous avons donc consacré à ce sujet une *Note annexe*, insérée dans notre *Cahier II*, où nous examinons la valeur des témoignages d'*Irénée* et de *Tertullien* à ce sujet, nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter.

§. IV. Témoignages patristiques

Le dossier patristique rassemblé par *M. J. Le Guillou* est très riche et suscite nos réflexions sur le lien qui unit les *évêques* aux *apôtres*. Toutefois plusieurs de ces textes nous laissent incertains quant aux modalités de ce rattachement (voir le §. II. de notre « Présentation », ci-dessus pp. 3-4). Nous présentons donc ici sommairement ceux des témoignages qui justifient – au moins implicitement – les conclusions ecclésiologiques de l'auteur, à la fois novatrices et traditionnelles :

1. *Clément de Rome* (cf. pp. 13-14, et la note 13). Dans ce passage bien connu, *Clément* « ne dit pas que les *épiscopos* ont succédé aux *apôtres*, comme si, à la mort de ceux-ci, ils s'étaient substitués à leurs personnes... ; mais il souligne qu'ils ont été établis par les apôtres et qu'ils se sont succédés dans cette charge ».

2. Le témoignage d'*Irénée* est encore plus décisif (cf. pp. 11-12, et la note 20) : « Pour *Irénée* : la succession est à compter à partir des *apôtres*, non pas en tant qu'ils seraient les premiers *évêques* : l'ordre des évêques a été compté à partir de *Lin* – mais en tant qu'ils restent présents à l'Église qu'ils ont fondée, en tant que la *présence apostolique* demeure, l'évêque continuant ensuite : c'est en cela qu'est le mystère ». Les apôtres – en fait, ici, *Pierre* et *Paul* – gardent le privilège « d'avoir fondé et édifié l'Église » ; ils ne transmettent aux évêques que leur *charge pastorale*²⁰.

3. Le symbole qu'évoque *Tertullien* – « les *chaires* des apôtres » (cf. p. 16 et la note 24) – pourrait être compris comme une simple référence historique : les évêques se succédant sur cette même « *cathedra* » transmettent le même enseignement que les apôtres. Mais l'insistance de *Tertullien* nous invite à discerner la *présence des apôtres* par-delà les *chaires*, curieusement personnalisées : à travers le symbole et par la bouche de l'évêque, ce sont les *apôtres* qui président spirituellement l'assemblée et fait entendre « l'écho de leur voix ». *Saint Pacien* témoigne de la même conception : les évêques « possèdent la *chaire des apôtres* » (cf. p. 18, et la note 36).

4. « *L'inclusion eschatologique* des évêques dans les apôtres... s'explique historiquement pour *Cyprien*... par la notion de *vicair*. Dans l'Église, les *évêques*... ont le même siège que les apôtres, en se succédant comme leurs *vicaires* : ils succèdent aux apôtres '*vicaria* ordinatione' : ils deviennent *vicaires* à leur place » (cf. pp. 17-18, et la note 28). Ce témoignage capital justifie pleinement les conclusions ecclésiologiques de *M. J. Le Guillou*.

§. V. Le mystère des sièges apostoliques (cf. pp. 13 et 16)

Pour la commodité du lecteur, et sans revenir sur les témoignages que nous venons de citer, nous rassemblons ici les conclusions ecclésiologiques les plus significatives de *M. J. Le Guillou*.

- (1) Le Christ a disposé dans l'Église « une *apostolicité* formellement rattachée aux Douze » (p. 9).
- (2) « En s'associant les Douze dans sa Pâque, Jésus les fait participer à sa Seigneurie dans le Royaume qui va venir » (id.).

-
- (3) « Les *sièges apostoliques* des Douze sont établis dans l'Église pour son gouvernement et son service, dès sa fondation dans la Pâque du Christ » (p. 10).
- (4) « Les *évêques* ne succèdent pas aux *apôtres*, au sens fort de ce mot, car les *apôtres* gardent leur totale transcendance par rapport aux *évêques* ; ils *se succèdent* les uns aux autres *dans* les apôtres, qui, à travers eux, continuent de gouverner l'Église » (p. 13, et la note 12).
- (5) Il y a, chez *Clément*, « une conscience implicite de la *permanence* dans l'Église de la *charge apostolique*... après la mort des apôtres » (p. 14).
- (6) « Un évêque est plus lié à l'*apôtre* qu'à son prédécesseur. Il est *normé* par l'*apôtre* et il a avec lui un rapport direct et immédiat. La succession de l'*évêque* à l'*apôtre* est plus intime que la succession historique des *évêques* entre eux » (p. 16).
- (7) « Le fond du mystère de la *succession apostolique* est la *présence apostolique permanente* au cœur de chacun des *évêques*, au cœur du collège épiscopal » (id.).
- (8) Selon *Cyprien*, « le Seigneur lui-même a choisi les *apôtres* : 'id est *episcopos* et *praepositos*', c'est-à-dire les *évêques* et ceux qui sont à la tête des Églises... C'est un mystère d'*inclusion eschatologiques* : il y a la *création apostolique*, puis cela inclut tout, cela prend tout » (p. 17 et la note 27 ; idem p. 20).
- (9) Par anticipation eschatologique du Royaume, les *évêques* exercent dans l'Église l'*exousia* des apôtres » (p. 18 et la note 30) :

L'*exousia* ou la *potestas*, c'est le *pouvoir* (ou les pouvoirs) conféré par le Christ à ses *apôtres* et que les *évêques* exercent *en leur nom*, ce qui nous permet de comprendre cette dernière citation.

- (10) « La notion de '*potestas*' traduit un mystère beaucoup plus profond qu'on ne croit, qui est le mystère de l'*inclusion eschatologique* des *évêques* dans les *apôtres* » (p. 19).

§. VI. Dernières réflexions

- a) Jusqu'à l'instauration d'une *liturgie d'ordination des évêques*, vers la fin du 2^{ème} siècle (cf. *Quasten*, t. II, pp. 224-225), nous pouvons supposer que l'*imposition des mains* était pratiquée à Rome pour signifier l'introduction dans le *collège des presbytres*. Elle était sûrement pratiquée dans les communautés *Pauliniennes* (cf. 1 Tm 1, 6), sans toutefois que nous puissions préciser la portée du « *charisme* » qu'elle conférait (cf. 2 Tm 1, 7). Mais on n'y trouve aucune allusion dans la 1^{ère} épître de *Pierre* ; lorsque Pierre et Jean imposent les mains (Ac 8, 17), c'est pour conférer le don de l'Esprit. *Clément* n'en parle jamais ; jusque vers la fin du 2^{ème} siècle, l'accent porte sur la *fidélité* à l'enseignement des apôtres (cf. *Irénée*, Adv. Haer. III, 3, 2 ; Lettre à Florinus, in : *Eusèbe*, H. E. V, 20, 6), comme critère du choix des évêques, et c'est encore le souci de *Tertullien* (De Praescr. XXXII, 1).
- b) Mais précisément *Tertullien* est le premier à affirmer que *Clément* aurait été « *ordonné* » par *Pierre* (De Praescr. XXXII, 2) ; dès lors, les listes d'évêques, qui comptent *Pierre* comme le 1^{er} évêque de Rome, (cf. *Batifoll*, p. 172) vont souligner la *continuité* entre les *apôtres* et les *évêques* : ceux-ci sont désormais considérés comme essentiels à la structure de l'Église voulue par le Christ autant que les apôtres eux-mêmes. Du « *charisme divin* » que conférait l'*imposition des mains*, on en vient à la « *potestas* » qui sera transmise par la liturgie d'ordination.
- c) Or les *évêques* ne sont pas seuls à pouvoir exercer l'*exousia* des apôtres. *Clément*, intervenant à Corinthe au nom des *presbytres* romains, se réfère aux décisions des *apôtres* (44, 2-3). *Cyprien* cite, aux côtés des *évêques*, les « *preposés* », c'est-à-dire « ceux qui sont à la tête des Églises » (Epist. III, III, 1). On sait que certaines Églises ont été longtemps

gouvernées par un *collège de presbytres* : Rome, Corinthe : Philippes (cf. SC. 10, p. 199). Ce sont là des faits de nature à susciter la réflexion des théologiens de l'œcuménisme.

- d) C'est en scrutant ensemble le peu que nous savons de l'évolution des instances de gouvernement des communautés, au cours des 150 premières années de l'Église, que nous pourrions trouver les *voies nouvelles* permettant un certain rapprochement des chrétiens séparés. Malgré sa complexité, le dossier patristique que nous présente ici *M. J. Le Guillou* continue de nous y inciter fortement.
- e) Si nous retenons de cette conférence *la permanence de la charge apostolique des apôtres*, nous devons les considérer comme des *personnes vivantes* auprès du Christ Ressuscité, selon Lc 20, 38 et 22, 30. Ainsi ce Cahier IV conclut aussi bien la série de nos Cahiers sur « *l'eschatologie verticale* » que la présente série sur l' « *œcuménisme* » (voir tableau complet au dos de ce cahier).

Notes du commentaire

¹ Bien qu'elle ne soit pas citée dans cette conférence, notons déjà que la Constitution « *Lumen gentium* » adopte cette vue de foi, biblique et patristique (n° 20) : toutefois l'application différente – à Pierre et aux *évêques* – de la notion de « *successeurs des apôtres* » nous amène à apporter des précisions que nous présentons ci-après (cf. § II, n° 4) b et c).

² C'est la conclusion de *Lagrange* : « Matthieu », p. 382, qui précise : « C'est l'idéal des *Psaumes de Salomon* » : cf. *Grelot* : « L'espérance juive », citant Ps. Sal. 17, 23-35a, pp. 97-98. Le fait que la catéchèse courante opère une *transposition spirituelle* indispensable ne nous empêche pas de reconnaître que l'eschatologie de Matthieu reste tributaire des conceptions *judéo-chrétiennes*.

³ Sur ce couple « *manger et boire* », voir *Guillaume*, pp. 141 et 149, qui consacre une longue étude (pp. 133 et 159) au « thème de la *commensalité* de Jésus ressuscité avec les siens » : nous nous en inspirons, sauf une exception présentée dans la note 5 ci-après.

⁴ C'est ce qu'explique *Boismard* : « Proto-Luc », p. 84, en analysant ce verset 30 a : « Jadis les intimes du roi étaient invités à manger à sa table » ; dans le même sens, *Guillaume*, p. 149 : comme pour le repas eucharistique, « les Douze se retrouveront autour de Jésus 'à sa table en son royaume' à une place de choix », qui sera précisée, ajoutons-le, par la 3^{ème} disposition du verset 30 b ; p. 157 : « le fait de *manger* et de *boire* dans le Royaume (Lc 22, 16-18 ; 22, 30) symbolise la vie et le bonheur *éternels* », plus précisément, à notre avis, la *résurrection*, car si ce n'était pas le cas, ce qui nous paraît inconcevable dans la pensée du Christ, l'image utilisée serait bien étrange !

⁵ Nous nous séparons sur ce point de *Guillaume*, qui pense (p. 158) que « Jésus est vivant parce qu'il prend part à l'acte vital de l'homme qui est celui de *manger* », ce qui soulève des problèmes insolubles dans son état de *ressuscité*. Certes, une lecture littérale des repas post-pascals mentionnés en *Luc* et *Jean*, ainsi que de la manducation relatée en Lc 24, 38-42, justifie la conception judéo-chrétienne d'une résurrection corporelle *physique*, ce que nous respectons. Mais nous avons présenté nos objections à cette lecture fondamentaliste de l'épisode de Lc 24, 38-42 (cf. notre Cahier II/A, dans la série « *Eschatologie* », note 95a). Notons seulement, à la suite de *Guillaume* (pp. 136-137, et la note 1), que la mention d'Ac 10, 41 : « nous qui avons *mangé et bu* avec lui après sa résurrection », « souligne avant tout le fait général de la *familiarité de vie* entre le ressuscité et ses disciples ». En Lc 24, 30, le Christ ressuscité *préside* le repas qu'il offre aux deux disciples ; nous

pensons qu'il en va de même en Jn 21, 9-10, 13, où Jésus *prépare* un repas auquel il ne participe pas (cf. *Grelot* : « Corps et sang », pp. 55-60, not¹ p. 57).

⁶ Cf. Mt 25, 31, où le Fils de l'Homme « prendra place sur son trône de gloire » pour exercer ce Jugement.

⁷ Seul point commun avec Mt 19, 28 : il s'agit donc d'un logion de la Source Q.

⁸ Voir en ce sens *Schlosser* : « Accomplissement », qui souligne bien la différence des contextes, mais ne tire pas les conséquences de cette *fonction gouvernementale* confiée aux apôtres : « Dans *Mt* le contexte plaide en faveur de la fonction *judiciaire*, tandis que dans *Lc*, c'est la fonction *gouvernementale* qui perce » (p. 136).

⁹ « *Krinô* » en grec signifie *juger*, mais spécialement chez les Hébreux, l'acte de *juger* est l'acte essentiel du gouvernement royal » : *Lagrange* : « Matthieu », p. 382.

¹⁰ Cf. *Bovon* : « *Luc* », t. IIIId, p. 219 : Bovon vient d'évoquer « le souvenir des *juges* qui dirigeaient le peuple autrefois » ; cependant, il renvoie au Jugement eschatologique de « *la fin des temps* », en citant Mt 25, 34 et Ac 10, 42, sans tirer les conséquences du « *pouvoir exécutif* » confié aux Douze.

¹¹ Le dictionnaire de *Blaise*, qui cite ces quelques mots de la Préface des Apôtres, indique pour le verbe « *confero* », au n° 4 : « *mettre à la tête de* », d'où, plus simplement : « *promouvoir* ».

¹² Une présentation sommaire dans ce DACL, t. 15, 1^{ère} partie, art. « *Sacramentaires* », col. 249, par H. Leclercq, situe sa composition entre le pontificat de *Damase* et celui de *saint Léon*, mais ne permet pas de préciser l'origine (*orientale* ?) de cette tradition « *collégiale* » affirmant la permanence de la *charge des Apôtres*.

¹³ Rappelons seulement la finale, qui omet un terme significatif :
« tu le diriges encore *par ces mêmes pasteurs*,
qui le conduisent aujourd'hui en nom de ton Fils ».

Le missel vespéral de *Dom Lefebvre* (Desclée et Cie, 1932) était plus proche du latin :

« afin qu'il ne cesse d'être gouverné *par les mêmes guides* que vous avez établis sur lui comme pasteurs et *vicaires* de votre œuvre ».

Les apôtres sont les *vicaires du Christ* ; nous montrerons que les *évêques* doivent être considérés comme les *vicaires des apôtres*.

¹⁴ Dans un tout autre sens, *P. Batiffol* nous présente, dans son ouvrage : « *Cathedra Petri* », parmi les titres exaltant la primauté romaine, cette singulière prétention des papes des IV^{ème} et V^{ème} siècles, selon laquelle *Pierre* serait à l'origine de tout l'épiscopat : « *Petrus initium episcopatus* » (op. cit. pp. 95 à 103).

¹⁵ Cette doctrine de la *permanence de la charge apostolique* n'est étayée que par une seule référence à l'*Encyclique de Léon XIII* : « *Satis cognitum* », du 29.6.1896.

¹⁶ Relisons attentivement ce texte :

« De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à *Pierre*, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une *charge permanente*, *permanente* est également la charge confiée aux *apôtres* d'être les *pasteurs* de l'Église, charge à exercer constamment par l'ordre sacré des *évêques* ».

Il serait instructif de connaître l'*origine* de cette insertion et la *genèse* de sa rédaction. Nous n'avons trouvé aucune allusion à ce passage parmi les commentaires du vol. III de la collection « *Unam*

Sanctam » (n° 51c, chap. III, pp. 723 ss.), centrés seulement sur la *sacramentalité* et la *collégialité* de l'épiscopat.

¹⁷ G. Claudel : « La Confession de Pierre », cf. pp. 342 et 347.

¹⁸ Cf. G. Mathieu : « La figure de Pierre dans l'œuvre de Luc », pp. 287 à 308.

¹⁹ Cf. Clément, « 1 Co 5, 4 » : coll. Sources chrét., n° 167, Cerf, p. 109.

²⁰ a) À propos d'Irénée, notre attention se trouve attirée par la singulière expression par laquelle, dans l'*Épître à Florinus*, qui nous a été conservée par Eusèbe (cf. p. 15 et la note 17), il désigne l'évêque de Smyrne, Polycarpe, comme « le bienheureux et apostolique presbytre » (H.E.V., 20, 7) : deux explications sont possibles, qui ne s'excluent pas mutuellement.

b) Examinons d'abord la mention d'Irénée dans l'*Adv. Haer.* (3, 3, 4 ; SC 34, p. 109) : « C'est par les apôtres que, dans l'Église de Smyrne, il a été constitué évêque » (trad. Sagnard) : mais les objections ne manquent pas :

1. L'*épiscopat monarchique* s'est imposé peu à peu, au début du 2^{ème} siècle, précisément en raison de la *disparition des apôtres* qui, comme Paul et Jean, gardaient la haute main sur les communautés qui dépendaient d'eux.

2. Selon P. Th. Camelot (art. « Polycarpe », Catholicisme, t. XI, col. 595-597), on en revient, pour son martyre, à la date traditionnelle : 155 ou 156 (Comp. Camelot, SC, 10, 3^{ème} édition, pp. 227-229). Dans cette hypothèse, sa naissance se situerait « aux environs de 70 », (Camelot, Catholicisme, loc. cit.) et il aurait pu se former à l'écoute de Jean, déjà très âgé (cf. Irénée. Lettre à Florinus, citée par Eusèbe, H.E. V, 20, 6, SC 41).

2^{bis}. Or, malgré les liens qui unissaient l'*Église de Smyrne* à la communauté johannique (cf. Ap 1, 11 ; 2, 8-10) et à la différence de Tertullien, qui mentionnait Jean (De Praescr. XXXII, 2 ; SC. 46, p. 131), Irénée s'en tient à une formule vague : « établi (évêque) par les apôtres ».

3. Camelot fait encore remarquer (SC 10, pp. 199-200) que si Ignace affirme fortement l'autorité de l'évêque dans sa *Lettre aux Smyrniotes*, « nulle part Polycarpe ne fait état de son titre » dans sa *Lettre aux Philippiens* ; « nulle part (non plus) il ne fait allusion à la présence à Philippes d'un évêque » ; ceci nous montre que, vers 110, la hiérarchie à trois degrés, évêque, prêtres et diacres, commence seulement à se mettre en place (cf. ci-dessus b/1).

4. Compte tenu de tous ces éléments, on pourrait envisager que sur les instructions « des apôtres » - sans qu'on puisse préciser - ou du moins avec leur accord, Polycarpe aurait été introduit comme *presbytre* à Smyrne ; puis, sous l'impulsion donnée par Ignace (cf. Ep. Smyrn. VIII, 1-IX, 1 ; SC. 10, p. 163), il en aurait été reconnu comme l'évêque : mais est-ce bien cette *origine* de son « apostolicité » qui intéresse Irénée ?

c) 1. Selon Batiffol (« *Cathedra Petri* »), Irénée « s'applique à établir contre les hérétiques que la foi authentique est celle qui vient des apôtres (p. 170) » ; pour lui, le *message* des apôtres, « criterium de la foi, est authentiqué par la *succession* ou *diadochè* des évêques » (p. 173). C'est avec saint Cyprien que « l'épiscopat est légitimé par cette même *diadochè* (ibid.). Or dans sa *Lettre à Florinus*, Irénée s'attache à combattre l'erreur gnostique dans laquelle est tombé son ami.

2. « Il faut s'arrêter sur ce mot *apostolique*... Polycarpe est *apostolique* - parce qu'il a vécu avec (les apôtres) ; il s'est entretenu avec (eux) » (cf. Camelot, SC. 10, p. 189) : c'est là ce qui

importe à *Irénee*, qui ne se soucie donc pas de nous préciser qui aurait imposé les mains à *Polycarpe*.

3. En désignant *Polycarpe* comme « le *bienheureux et apostolique presbytre* », *Irénee* évoque donc son *martyre*, qui fait de lui un « *bienheureux* », et sa *jeunesse* au contact des « disciples qui avaient vu le Seigneur » (cf. *Eusèbe*, H.E. V, 20, 6). La perspective d'*Irénee* nous paraît donc ici principalement *historique*, fondée sur les souvenirs du jeune *Polycarpe* : mais on peut aussi considérer que *Polycarpe*, dans l'exercice de son épiscopat, demeurerait, sous le patronage des *apôtres*, fidèle à leur enseignement : c'est une interprétation qui reste plausible.

AUTEURS ET OUVRAGES CITÉS

- *Saint Athanase* : Hist. Arian. ad monachos, chap. 35 = cf. pp. 18 et 22
Patrol. grecque, t. XXV, col. 734 c
- *G. Bardy* : « La Théologie de l'Église de saint Irénée au Concile de Nicée », coll. Unam Sanctam, n° 14, Cerf, 1947, p. 58 = cf. p. 22
- *Saint Basile* : Epist. CXC VII : Patrol. Grecque, t. XXXII, coll. 710 c = cf. pp. 18 et 22
- *P. Batiffol* : « Cathedra Petri », coll. Unam Sanctam, n° 4, Cerf, 1938, 335 p. = pp. 3, 14, 30, 31
- *Beatus de Liebana* : « In Apocalypsin », édit. H. Sanders, Roma, 1930 = cf. pp. 19 et 23
- *A. Blaise* : « Dictionnaire Latin-Français des Auteurs chrétiens », revu par H. Chirat. « Le Latin chrétien », Strasbourg, 1954, 865 p. = cf. p. 29
- *M. E. Boismard* : « En quête du Proto Luc », coll. Et. Bibl. NS n° 37, Gabalda, 1997, 364 p. = cf. p. 29
- *F. Bovon* : « L'Évangile selon saint Luc », Commentaire du Nouveau Testament, 2^{ème} série, t. III d, Labor et Fides, 2009, 555 p. = cf. p. 29
- *R. E. Brown* in : « Antioche et Rome », coll. Lectio Divina, n° 131, Cerf, 1988, 324 p., la 2^{ème} partie : « Rome », pp. 119 à 256 = cf. p. 3
- *P. Th. Camelot* : art. « Polycarpe », in : Catholicisme, t. XI, Letouzey et Ané, 1988, col. 595-597 = pp. 3, 30, 31
- *P. Th. Camelot* : Introduction à *saint Polycarpe de Smyrne*, in : Sources chrét. n° 10, Cerf, 1958³, pp. 185 à 201 = cf. p. 30
- *Y. Christe* : « Les grands portails romans, Études sur l'iconologie Des théophanies romanes », Genève, Droz, 1969 ; « Remarques critiques sur l'iconographie du Jugement dernier », Cahiers archéol. t. XX, 1970 = pp. 19, 21, 23
- *Clarus de Mascula* : voir « Concile de Carthage, 256 » = pp. 4 et 18
- *G. Claudel* : « La Confession de Pierre », Trajectoire d'une Péricope évangélique », coll. Et. Bibl. NS n° 10, Gabalda, 1988, 544 p. = cf. p. 30
- *Clément de Rome* : « Épître aux Corinthiens », coll. Sources chrét. n° 167, Cerf, 2000, 278 p. = pp. 13, 14, 19, 21 et 30
- *Concile de Carthage, 256* : Sent. Episcop. n° 79, édit. Hartel, C.S.E.L. III, 1, p. 459 = cf. p. 4 et 18
- *Saint Cyprien* : Correspondance, t. I et II, texte établi et traduit par le Ch. Bayard, coll. Universités de France, « Les Belles Lettres », Paris 1925 = pp. 17, 18, 22, 31
- *Dict. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie (=DACL)* de Dom Cabrol et Dom Leclercq, publié par H. Marrou, Letouzey et Ané, 1950, t. XV, 1^{ère} partie, col. 248-249 = cf. p. 30
- *Eusèbe de Césarée* : Histoire Ecclésiastique (=HE), coll. Sources chrét. n° 41, t. II, Livres V-VII, texte, trad. et notes par *G. Bardy*, Cerf, 1955, 238 p. = pp. 3, 11, 15, 21, 22, 31
- *A. Feuillet* : « Le Sacerdoce du Christ et de ses ministres », Edit. de Paris, 1972, 223 p. = pp. 3, 9, 11, 12, 20
- *P. Grelot* : « L'espérance juive à l'heure de Jésus », coll. « Jésus et Jésus-Christ », n° 6, Desclée, 1978, 278 p. = cf. p. 29

-
- *P. Grelot* : « Corps et sang du Christ en gloire », coll. Lectio Divina, n° 182, Cerf, 1999, 180 p. = cf. p. 29
 - *J. M. Guillaume* : « Luc interprète des anciennes traditions sur la Résurrection de Jésus », coll. Et. Bibl., Gabalda, 1979, 305 p. = cf. p. 29
 - *Hippolyte de Rome* :
 - . « De Christo et antichristo », Patrol. grecque, t. X = cf. pp. 11 et 21
 - . « Philosophumena », t. I, Praefat, trad. et notes A. Siouville, coll. « Les textes du christianisme, Rieder, 1928 = cf. pp. 16 et 22
 - . « La Tradition apostolique, d'après les anciennes versions », Coll. Sources chrét., n° 11 bis, Introduction, traduction et notes par *B. Botte*, o.s.b., 2^{ème} édition, Cerf, 1968, 149 p. = pp. 3, 4, 7, 11, 12-13, 16, 21
 - *Ignace d'Antioche* : « Lettres », coll. Sources chrét., n° 10, Texte introduction, notes de *P. Th. Camelot*, 3^{ème} édit., 1958 Cerf, pp. 7 à 181 = p.7, 14, 22, 31
 - *Irénee de Lyon* : « Contre les Hérésies », coll. Sources chrét. n° 34, Livre III, Texte, introduction, notes par *F. Sagnard*, Cerf/Vitte, 1952, 480 p. = pp. 15, 16, 22, 30, 31
 - *Irénee de Lyon* : « Démonstration de l'enseignement apostolique », coll. Sources chrétiennes, n° 62, Traduction, introductions, notes de *L. M. Froidevaut*, Cerf, 1959, 182 p. = pp. 16 et 22
 - *Saint Jérôme* : « Epistula CXXX ad Demetriadem », Patrol. Latine, t. XXII = pp. 18 et 22
 - *M. J. Lagrange* : « L'Évangile selon saint Matthieu », coll. Et. Bibliques, Gabalda, 1941⁵, 556 p. = p. 29
 - *P. M. Laurent* :
 - . « Introduction à une Eschatologie verticale. Du temps terrestre à l'Éternité », 2014, 34 p. = p. 2
 - . « Cieux nouveaux et Terre nouvelle ? Recherche exégétique et théologique », 2015, 33 p. = p. 29
 - . « La permanence de la charge apostolique de Pierre, Nouvelle analyse de Mt 16, 18-19 », 2016, 13 p. = p. 2
 - . « De l'apôtre Pierre à Lin, puis à Clément de Rome », 2016, 16 p. = p. 3
 - Cf. Site Internet →le222.org→Documents et homélies du Père Laurent
 - *Dom Lefebvre* : Missel-vespiral latin-français, Desclée et Cie, 1932 = p. 30
 - *Léon XIII* : Encyclique « Satis Cognitum », du 29.6.1896 ; ASS. 28, 1895-96, p. 732 = p. 30
 - *Pape Libère* : Lettre « Me Frater » à *Eusèbe de Verceil*, n° 1 Patrol. latine, t. VIII, Jaffé 2 = pp. 18 et 22
 - *Y. Mathieu* : « La figure de Pierre dans l'œuvre de Luc », coll. Et. Bibl. NS n° 52, Gabalda, 2004, 461 p. = cf. p. 30
 - *Méliton de Sardes* : « Sur la Pâque et fragments », coll. Sources chrét., n° 123, Introd., texte, trad. et notes par *Othmar Perler* : Cerf, 1966, 276 p. = pp. 11 et 21
 - Missel Romain, Desclée-Mame, 1977, Préface n° 35, p. 505 = pp. 24 et 25
 - *Saint Pacien de Barcelone* : « Epistula I, VI, 4 », Patrol. latine, t. XIII = pp. 18 et 23
 - *Polycarpe de Smyrne* : « Lettre aux Philippiens », in : *Ignace d'Antioche* : « Lettres », coll. Sources chrét., n° 10, pp. 185 à 223 : Introduction, trad. et notes par *P. Th. Camelot*, Cerf, 1958³ = cf. p. 31
 - *Polycrate d'Ephèse* : « Lettre au pape Victor », citée par *Eusèbe*, Hist. Eccl. V, 24, 2 : Sources chrét. n° 41 = pp. 3, 11, 15, 22
 - *Sentences épiscopales* : n° 79 ; édit. *Hartel*, C.S.E.L. III, 1 = p. 22
 - *J. Schlosser* : in : « À la recherche de la Parole, Études d'exégèse et de théologie », (coll. Lectio Divina, n° 207, Cerf, 2006, 606 p.) : « L'accomplissement du salut dans la vision de Jésus », pp. 119 à 153 = p.29
 - *Tertullien* : « Traité de la Prescription contre les Hérétiques »

-
- (= De Praescript.), coll. Sources chrét. n° 46, Introd., texte et notes de *R. F. Refoulé* ; trad. *P. de Labriolle* ; Cerf, 1957, 165 p. = pp. 16, 17, 22, 31
- *Théodore de Cyr* : « Correspondance », t. III, coll. Sources chrét. n° 111, Texte, traduction et notes par *Y. Azéma*, Cerf, 1965, 275 p. = cf. p. 22
 - *Ticonius* : « Comment. In Apocalypsin », Patrol. latine, Supplementum. édit. *A. Hamman*, t. I = pp. 18 et 22
 - *Vatican II* : « La Constitution dogmatique sur l'Église : *Lumen Gentium* », coll. Unam Sanctam :
 - . t. I, n° 51, Texte et traduction par *P.Th. Camelot*, Cerf, 1965 158 p. (n° 20 : p. 51-53) = cf. p. 29
 - . t. III, n° 51c, Commentaires, Cerf, 1966, 1442 p. = cf. p. 30

**LE STATUT ESCHATOLOGIQUE
DE LA SUCCESSION APOSTOLIQUE**

§. I. Présentation de la conférence par P. M. Laurent	= pp. 2-3
§. II. Double modalité de rattachement des évêques aux apôtres	= pp. 3-4
CONFERENCE DU PERE M. J. LE GUILLOU	= pp. 5-20
NOTES DE LA CONFERENCE	= pp. 21-23
COMMENTAIRE CRITIQUE, PAR P. M. LAURENT	= pp. 23-28
§. I. Le Logion des trônes en Lc 22, 29-30	= pp. 23-24
§. II. La Préface romaine des apôtres	= pp. 24-25
§. III. La permanence de la charge apostolique de Pierre	= pp. 25-26
§. IV. Témoignages patristiques	= pp. 26-27
§. V. Le mystère des sièges apostoliques	= pp. 27-28
§. VI. Dernières réflexions	= p. 28
Notes du commentaire	= pp. 29-31
Auteurs et ouvrages cités	= pp. 32-33

SERIE : ESCHATOLOGIE

Cahier I :

« Introduction à une Eschatologie verticale.
Du temps terrestre à l'éternité »
avec notes, 34 p., 2014

Cahier II/A :

« Cieux nouveaux, terre nouvelle ?
Recherche exégétique et théologique »
avec notes, 33 p., 2015

Cahier II/B :

« La fin du monde : destruction ? transformation ?
ou changement de notre regard ? »
avec notes, 35 p., 2015

Série : Œcuménisme

Cahier I :

« Le Mystère de Pierre »
homélie annotée ; 8 p., 2001

Cahier II :

« La permanence de la charge apostolique
de Pierre », 13 p., 2016

Cahier III :

« De l'apôtre Pierre à Lin., puis à Clément de Rome,
héritier spirituel de Pierre »
16 p., 2016

Cahier IV :

« La permanence de la charge apostolique des apôtres »
conférence du Père Le Guillou,
présentation et commentaire de P. M. Laurent,
33 p., 2016